N° 205. — 42e Année.

B. MARDI

23 JUILLET 1872.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste ;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane ; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill ; 1, Cecil st., Strand ; Smith and son, 186, Strand ; A. Maurice, 13, Tavistock Row ; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire ;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires ;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires ;
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21 ;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire ;
NAPLES, Détken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année ; Province, 13 fr. » 44 » ; La France, 21 fr. » ; Allemagne, 18 fr. » ; Angleterre, 17 sh. » ; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS : ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers (*corps du journal*). 3 fr. la ligne. — payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne ; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

22 juillet, à midi.

17e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ.	758mm16
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	22°5
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	27°7
Id. *maximum* depuis hier midi.	28°4
Id. *minimum* depuis hier midi.	18°6
EAU tombée	0mm60
VENT	S
SOLEIL, lever	4 h. 13 m.
Id. coucher.	7 h. 59 m.
LUNE, lever . . . soir.	9 h. 44 m.
Id. coucher. . . . matin.	6 h. 10 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 22 Juillet.

REVUE POLITIQUE.

Nous reproduisons plus loin les documents officiels contenant le règlement des conditions de l'emprunt français de trois milliards.

Le succès de cette immense opération ne fait de doute pour personne, et le gouvernement de la république y a une si entière confiance que déjà il a pris à peu près ses dispositions pour les divers versements à faire à l'Allemagne. D'après les renseignements qu'on nous transmet de Versailles, un milliard serait payé cette année, le second serait soldé dans un an ou quatorze mois au plus tard, et l'on serait alors en mesure de fournir les plus parfaites garanties pour le dernier milliard. L'évacuation complète du territoire français pourrait donc être obtenue avant la fin de l'année prochaine.

Notre correspondance parlementaire de Versailles vous a signalé les protestations de MM. Baragnon et de Belcastel, dans la séance de samedi, à propos de la proposition concernant les vacances de l'Assemblée.

Devant l'attitude de la droite, le gouvernement a dû renoncer à la proposition que devait faire un de ses amis pour engager la Chambre à se séparer dès samedi prochain. On tient, de ce côté-là, à obtenir de M. Thiers les explications qu'il a promises sur sa politique intérieure, et on ne le livrera pas à lui-même, sous le simple contrôle d'une commission de permanence, sans qu'il ait donné des gages au moins apparents de ses bonnes dispositions conservatrices pour l'avenir. Il y aura donc, avant les vacances, une grande profession de foi politique du président de la république. Nous verrons si elle sera aussi nettement républicaine que l'ont été ou que l'ont paru être les derniers discours présidentiels à la Chambre.

On n'y compte pas beaucoup à Paris, et il est probable, en effet, que M. Thiers s'arrangera de façon à ne pas trop mécontenter la coalition des droites. Nous ne voulons pas croire cependant qu'il aille jusqu'à tourner le dos à la gauche, comme on l'assure dans certaines régions parlementaires. Ce serait par trop d'ingratitude envers cette importante fraction parlementaire, dont l'appui vient de lui être si précieux dans la lutte politique engagée entre les droites et lui, sur le terrain des matières premières. L'attitude des journaux monarchistes n'est pas de nature d'ailleurs à l'y encourager, et l'opposition systématiquement tracassière qu'ils lui font n'est pas sans doute sans avoir frappé son attention. Qu'il veuille être indépendant des partis, dans une certaine mesure, c'est-à-dire qu'il entende ne se mettre à la merci d'aucun, cela se comprend, et c'est trop dans son tempérament pour qu'on ne doive pas s'attendre à ce qu'il se garde de se lier trop étroitement à la gauche. Mais cette raison même le détournera de se jeter dans les bras de la droite dont la résolution bien manifeste, et chaque jour avouée d'ailleurs par ses organes dans la presse, est de le réduire au simple rôle d'instrument d'une politique réactionnaire et passionnée, condamnée par lui-même comme par la grande majorité de la nation.

On lui a rappelé, l'autre jour, à la Chambre, le pacte de Bordeaux, et chaque matin encore, tel organe attitré des bonnets à poil le lui rappelle avec insistance, en l'accusant, au moyen de citations perfidement tronquées, d'avoir trahi la parole solennellement donnée aux représentants de la nation, le 10 mars 1871. Il lui suffira, pour se justifier de n'avoir point consenti à user du pouvoir suprême contre la république et pour justifier en même temps son récent langage qui a si fort irrité les monarchistes, de rétablir le texte de ce pacte fameux dont il est l'unique auteur, texte que les journaux de la droite remettent sans cesse sous les yeux du public, en en supprimant systématiquement cette phrase décisive : « Vous m'avez appelé président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la république française ; dans tous les actes du gouvernement, le mot de république française se trouve sans cesse répété. La réorganisation, si nous y réussissons, se fera sous la forme de la république et à son profit. »

Ni par ses actes, ni par son langage le plus accentué de ces derniers temps, M. Thiers n'est allé au delà. La gauche ne lui a jamais demandé et ne lui demande encore que de rester fidèle à cet engagement ; les droites, au contraire, veulent l'entraîner à le fouler aux pieds. Il ne semble pas qu'il puisse hésiter entre les deux partis, ni même songer à renier une parole si conforme à ses vrais sentiments et à sa vraie politique, pour obtenir une trêve qu'il dépend de lui d'imposer à ses adversaires, en déployant un peu de cette fermeté et de cette énergie qu'il vient de montrer pendant quinze jours à la tribune.

L'Assemblée fédérale suisse a décidé dans ses dernières séances que les membres du conseil fédéral jouiront à l'avenir d'un traitement de 12,000 francs. La session a été ensuite close.

La Chambre des députés du royaume de Grèce, qui, à peine réunie, a commencé sa session par défaire le ministère, donne un assez triste spectacle à l'Europe. Les passions politiques et les intérêts personnels dominent chez elle tout intérêt public, et étouffent toute pensée patriotique. Les ministères tombent ou arrivent par suite d'incidents futiles ou de combinaisons de coteries. Pendant ce temps, ce beau pays, que l'Europe, lors de son émancipation, entourait de toutes ses sympathies, est livré à des administrations sans énergie et sans loyauté, il est condamné à la stérilité, rongé par la plaie du banditisme et par celle plus dévorante encore des factions, car on ne saurait guère parler de partis en Grèce.

Les conflits extérieurs, qui sont également l'œuvre des factions helléniques, viennent mettre le comble à une situation déplorable qu'on est étonné de voir se prolonger si longtemps. A peine les complications avec la Turquie sont-elles aplanies, qu'on en voit poindre de nouvelles avec l'Italie et la France au sujet de l'affaire de la Compagnie franco-italienne pour l'exploitation des scories argentifères de Laurium.

Le ministère Bulgaris avait accepté une transaction qui eût mis fin aux difficultés ; mais le ministère Deligeorgis qui vient d'arriver au pouvoir, on ne sait pas trop pourquoi, acceptera-t-il l'arrangement de ses prédécesseurs ; et, dans le cas contraire, vers quelles aventures marche la malheureuse Grèce ?

La *Patagonia* a apporté à Lisbonne des nouvelles du Brésil qui remontent au 3 mars. On y espérait l'aplanissement prochain du différend avec la république argentine, celle-ci ayant consenti à retirer la note qui avait paru offensante au cabinet de Rio-Janeiro.

Post-scriptum.

La promesse de M. Thiers de donner à l'Assemblée de Versailles des explications complètes et précises sur sa politique intérieure, avant la prorogation de la Chambre, paraît n'avoir pas suffi à la droite. M. de Belcastel a, en effet, annoncé aujourd'hui une interpellation sur ce sujet. L'honorable député légitimiste a eu soin de déclarer que son interpellation n'avait en aucune façon le sens d'un acte de défiance à l'égard du président de la république. Mais c'est là une vaine défaite, puisque l'on se trouvait vis-à-vis d'un engagement formel pris par le chef du gouvernement, et que mettre celui-ci en demeure de tenir cet engagement, c'est témoigner ouvertement du peu de confiance que l'on a en sa parole.

Quoi qu'il en soit, la Chambre a décidé que l'interpellation serait discutée après le dépôt du rapport concernant la prorogation. En d'autres termes, la discussion sur la politique intérieure se confondra avec celle de la proposition de M. Martel.

L'Assemblée continue à mener rondement le vote des taxes sur les matières premières. Elle a adopté aujourd'hui 148 paragraphes du tarif.

Voici en quels termes *l'Organe de Namur* apprécie la décision de la députation permanente de cette province, relative aux élections du 1er juillet :

« La députation permanente du conseil provincial de Namur a, dans sa séance d'hier vendredi, statué sur la validité des élections communales.

» Sur la réclamation de M. Del Marmol, elle a déclaré ce candidat élu au premier tour de scrutin et a annulé le scrutin de ballottage.

» Les catholiques avaient, dès le lendemain de l'élection, annoncé qu'ils avaient l'intention d'annihiler le vote. A diverses reprises, leurs journaux avaient incidemment déclaré qu'ils regardaient le verdict du corps électoral comme fort aléatoire. Toute décision de la Députation permanente catholique devait être fatale au libéralisme et nous savions à quelles mains se trouvaient livrés nos intérêts.

» La décision de la députation permanente n'en a pas moins soulevé l'indignation de notre population tout entière qui se refusait à croire à tant d'audace. Ce coup de parti effronté est l'œuvre des gros bonnets de la majorité du conseil provincial et des hommes de loi cléricaux, réunis en conciliabule au Cercle catholique.

» C'est dans ce pieux conclave qu'a été élaborée l'honnête combinaison qui consistait à annuler certains bulletins défavorables à M. le baron Del Marmol (de Salzinnes) et à valider ceux qui pouvaient lui faire obtenir la majorité absolue.

» De cette manière, le premier scrutin donne pour résultat sept candidats libéraux élus et aux cléricaux neuf voix auxquelles sans doute ils espèrent adjoindre trois voix au nouveau scrutin de ballottage.

» Nous aurions ainsi au conseil communal douze cléricaux contre sept libéraux et notre victoire du 1er juillet se changerait, par suite d'un système incroyable de partialité, en une défaite réelle.

» Tout se passera-t-il au souhait de nos peu loyaux adversaires ? Un coup électoral aussi audacieux ne fera-t-il que révolter la conscience publique ? La justice, violée par l'arbitraire de la députation permanente, devra-t-elle se borner à d'infructueuses protestations ?

» C'est le cas aujourd'hui pour nous et pour le pays tout entier de savoir, si nous avons encore des juges à Berlin, ou s'il nous faut subir, pieds et poings liés, la domination de MM. les cléricaux ! »

Quant à l'enquête relative aux élections d'Anvers, *le Précurseur* nous apprend qu'elle a été ordonnée par la députation permanente sur le rapport de M. Van de Wiel, un des agents électoraux les plus actifs du parti clérical. C'est devant MM. Van de Wiel, Heylen et Broers qu'elle a lieu aujourd'hui même. « Il va de soi, » dit notre confrère, « que c'est là une comédie pure, les membres de la députation étant à la fois juges et parties. » Le *Précurseur* ajoute que c'est le *Nederduitsche Bond* qui a préparé et qui, en réalité, conduira l'enquête. Dans ces conditions, il est facile d'en prévoir le résultat.

Une association vient de se former à Bruxelles pour l'encouragement de l'instruction et de l'éducation des filles et femmes.

Voici quel est son but, quels sont ses moyens d'action :

Le but est d'aider à la diffusion et au développement de l'instruction et de l'éducation des enfants et des adultes du sexe féminin. L'association le poursuit par des primes distribuées à titre d'encouragement, soit aux personnes, soit aux institutions. Son action s'applique à la province de Brabant et plus spécialement à l'arrondissement de Bruxelles. Ses ressources se constituent par des dons et des souscriptions. Dès à présent, elle dispose d'un revenu de 8,000 francs.

Voici l'origine de ce revenu. Un des sénateurs de Bruxelles, M. Bischoffsheim, membre du conseil communal, a prêté à la ville de Bruxelles, pour lui faciliter l'acquisition de deux maisons destinées à servir d'école à l'association pour l'enseignement professionnel des jeunes filles, une somme de 228,000 francs, remboursable par 66 annuités de 7,980 francs. Ce sont ces soixante-six annuités que M. Bischoffsheim offre à la nouvelle association.

Celle-ci se propose de les employer en primes aux enfants au-dessus de neuf ans qui auront montré le plus de zèle et d'assiduité dans la fréquentation de l'école ; aux instituteurs et institutrices d'écoles rurales qui auront réuni de la façon la plus constante dans leur école le plus grand nombre d'enfants âgés de plus de neuf ans.

Pour son début, elle consacre, cette année, à ces primes une somme de 4,000 fr.

Une commission a été constituée. Elle a pour président, M. Bischoffsheim ; pour secrétaire, M. Couvreur, représentant ; pour trésorier, M. Montefiore-Levy, banquier ; pour membres, Mlle J. Eyrond, inspectrice, MM. Funck, représentant et échevin de Bruxelles ; Jacobs, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; Jamar, représentant ; Mascart, conseiller provincial ; Orts, représentant et échevin de Bruxelles ; Romberg, directeur général honoraire des beaux-arts ; Van Becelaere, commissaire d'arrondissement, et Wiener, graveur et statuaire.

On nous écrit de Bruges, le 20 :

« C'est chez nous, cette année, que la Fédération belge de gymnastique tient son congrès, chez nous qu'elle donne une fête semblable à celle qui, l'année dernière, à Bruxelles, attirait tant de monde au Champ des Manœuvres.

» La fête a lieu demain, le congrès s'est ouvert aujourd'hui à l'hôtel de ville, dans la salle de délibérations du conseil communal, sous la présidence de M. Eug. Mignot, président de la Fédération. Sont représentées les sociétés dont les noms suivent :

» La Société de gymnastique et d'armes, d'Anvers ; de Vereenigde Gymnasten, d'Anvers ; de Gymnastische Volksring, d'Avers ; la Société Internationale de Bruges ; la Société libre, de Bruxelles ; la Société de Gymnastique, de Charleroi ; la Nationale, de Dison ; la Société gantoise de gymnastique ; la Société populaire de Gand ; le Club gymnastique de Hodimont ; la Société liégeoise ; le Cercle gymnastique marchois ; le Cercle de Gymnastique et d'Armes, de Mons ; l'Espoir, d'Ougrée ; la Société de Gymnastique, d'Ostende ; la Société de gymnastique, de Seraing, et la Franchimontoise, de Verviers.

» Ces sociétés comptent ensemble environ 2,500 membres.

» Après avoir réélu MM. Defrance, secrétaire, et Keybets, trésorier, dont les mandats étaient expirés, le congrès s'est occupé de la question qu'il a le plus à cœur : les moyens à prendre pour activer l'organisation de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles.

» M. Sluys, régent de l'école moyenne de Schaerbeek, et délégué de la Société libre de Bruxelles, a ouvert le feu.

» Il s'est attaché à démontrer l'utilité qu'il y a de faire marcher l'enseignement de la gymnastique de concert avec celui des sciences, et le bien qui en résulterait tant pour le maître que pour l'élève, les exercices du corps satisfaisant chez ce dernier le besoin de mouvement naturel à l'adolescence, et lui permettant de suivre plus attentivement les leçons qu'il reçoit.

» Parlant des écoles de la capitale, il a exprimé le vœu de les voir de plus en plus nombreuses et d'y voir aussi la gymnastique s'y propager dans de grandes proportions. A ce propos, il conseille l'octroi d'un diplôme de maître de gymnastique aux professeurs des écoles qui le mériteraient.

» Après M. Sluys, M. Hanssens, conseiller communal à Liége, prend la parole.

» Il conseille aux sociétés de travailler sans relâche à augmenter le chiffre de leurs membres, d'aider à la création de cercles similaires dans les localités environnantes, d'agir de tout leur pouvoir sur les conseils communaux, d'ouvrir enfin leurs locaux aux professeurs des écoles primaires et moyennes.

» Je ne vous répéterai pas tout ce qui s'est dit de bon et de juste sur ce sujet, je crains d'être long.

» J'ajoute seulement qu'avant de se séparer, le congrès a décidé de donner à Liége la prochaine fête fédérale.

» Tout s'annonce on ne peut mieux pour la fête de demain. Les gymnastes sont nombreux, le terrain de la fête bien choisi et bien aménagé ; la population brugeoise se montre extrêmement sympathique, — enfin, le temps, auxiliaire indispensable des fêtes de ce genre, le temps se met de la partie.

» A demain.

» Bruges, 21 juillet.

» Les sociétés qui ont répondu à l'appel des Brugeois ont fait leur entrée en ville hier, entre neuf et dix heures, aux flambeaux, précédées d'un excellent corps de musique, dirigé par M. le comte Lebailly.

» Elles formaient un cortége très-vivant, très-original, chacun des gymnastes portant une lanterne vénitienne, et leur long défilé dans les rues de la cité présentait un fort joli coup d'œil.

» Leur but était le local de la Société internationale de gymnastique. C'est là que M. Beirlant, président de la Société de Bruges, leur a souhaité la bienvenue et les a remerciées d'avoir accepté son invitation. M. Mignot, président de la Fédération, a répondu à M. Beirlant, puis s'adressant à tous les assistants, il a témoigné le regret de ne pas voir parmi eux de sociétés françaises, et a ajouté que, quoique absentes, elles pouvaient croire à la vive sympathie qu'on a pour elles.

» Les Français manquaient, mais les Allemands, les Hollandais étaient venus, et pour les uns comme pour les autres M. Mignot a trouvé d'excellentes paroles qui ont amené un échange des acclamations les plus fraternelles.

» Allemands et Hollandais ont répondu par l'organe de MM. Schloer, Matthewissen et Grote. D'autres allocutions ont été prononcées par MM. Hansens, de Liége, Ponchon, de Bruxelles, et Fabry, de Gand.

» Et le vin d'honneur coulait largement. A onze heures et demie, on se séparait. »

Nous recevons la lettre suivante qui offre de l'intérêt et que nous croyons utile de soumettre à l'appréciation des comités de la Ligue de l'enseignement et du *Denier des écoles* :

« Bruxelles, 21 juillet 1872.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Vous annoncez ce matin dans votre estimable journal que la Ligue de l'enseignement se propose de fonder prochainement à Bruxelles une école modèle, vivant de ses propres ressources et réalisant tous les progrès au service desquels la Ligue a depuis longtemps déjà mis son dévouement et son intelligence.

» Pour réaliser ce plan, dites-vous, les promoteurs de l'œuvre espèrent réunir une somme de trois cent mille francs, payable en plusieurs termes. Tout le monde, dans les rangs de l'opinion libérale, l'espère avec eux ; mais ne pensez-vous pas, monsieur, qu'il serait bien facile de transformer cette espérance en certitude, si l'on avait la sagesse de ne pas diviser les moyens d'action dont nous pouvons disposer ? L'œuvre du *Denier des écoles* est assurément excellente, mais je ne vois pas bien en quoi elle diffère de celle de la Ligue de l'enseignement. Toutes deux dérivent des mêmes principes et visent le même but. Pourquoi, dès lors, ne pas agir de concert ? Pourquoi deux centres d'action, deux comités, deux influences émules d'abord, rivales peut-être par la suite ? Sommes-nous donc si forts qu'il y ait avantage pour nous à aller ainsi, chacun de son côté, en face de l'ennemi que nous combattons ?

» Si j'avais voix au chapitre, je proposerais que le *Denier des écoles* s'associât à la Ligue et se fusionnât même avec elle pour atteindre le but commun. La tâche qu'il s'est imposée est de celles qu'il faut absolument mener à bonne fin, sous peine de compromettre le parti qu'on a voulu servir. C'est une belle chose que l'élan, mais il s'agit de ne pas recommencer, dans des conditions moins excusables, l'école de *l'Œuvre des femmes de France*.

» Les citoyens à qui l'on doit l'idée du *Denier des écoles* sont gens trop dévoués aux intérêts du libéralisme et trop exempts de préoccupations personnelles pour ne pas vouloir éviter à tout prix un semblable danger. Peut-être, monsieur, jugerez-vous à propos de le leur signaler.

» Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» *Un souscripteur du* DENIER DES ÉCOLES. »

Un comité provisoire vient de se constituer à Anvers en vue de réunir le Denier des écoles. Il est composé de MM. De Roubaix, Pecher, Delvaux, Vander Taelen, de Posson, David, Michiels, Léopold De Wael, Kreglinger, De Geyter, Gustave Van Havre, A. Bessems, docteur, Gustave Grisar et Goemaere.

Ces messieurs ont décidé de mettre immédiatement la main à l'œuvre pour ériger une école moyenne pour les filles.

Grève dans le Borinage.

L'*Organe de Mons* constate que dans la matinée de lundi plusieurs ouvriers, en petit nombre malheureusement, se sont remis au travail dans les différents puits où il y avait eu reprise vendredi dernier.

Le premier prix du concours franco-belge de Lyon organisé par la Société colombophile Saint-Michel, établie à Bruxelles, Grand'Place, 13, a été gagné par M. Savonet, industriel, rue des Chartreux, l'heureux propriétaire du premier pigeon arrivé à 4 heures 55 minutes du soir. On sait que le lâcher avait eu lieu au local de l'Exposition universelle de Lyon, à 6 heures 30 minutes du matin.

— La Société royale de la Philharmonie a procédé samedi 20 courant, à la nomination de son comité pour l'exercice 1872-1873. Ont été nommés : MM. Duménil, président ; Sandoz, vice-président ; F. Mailly, directeurs des fêtes ; H. Nagang, commissaire des fêtes, Paye, trésorier ; Janssens, économe ; Jacquet, économe adjoint, Jacques Keydel, bibliothécaire ; Bourgeois et Cornille, secrétaires.

— Nous rappelons à nos lecteurs que les lots de la tombola organisée par la Société royale de Philanthropie seront remis aux gagnants jusqu'à mercredi.

Les objets abandonnés par S. M. le Roi et ceux non réclamés jusqu'à la date précitée seront vendus au bénéfice de l'œuvre, le 29 courant, à 1 heure de relevée, au temple des Augustins, sans frais pour l'acheteur.

— Demain à quatre heures, une représentation extraordinaire sera donnée au théâtre Potel-Cocherie, au champ de foire de Bruxelles, au bénéfice de l'infortuné forain, le sieur Dewolff, qui a été complétement ruiné par l'incendie si récent de son établissement.

On a lieu de croire que les nombreux directeurs de théâtres forains vont suivre ce généreux exemple.

— L'Association instituée à Bruxelles pour se cours médicaux gratuits, qui se proposait de célébrer par un banquet le 10e anniversaire de sa fondation au sein de la capitale, vient de convertir en dîners pour les pauvres le montant de la souscription. Par suite, il a été décidé que 700 bons spéciaux seront distribués par les soins de la clinique aux familles ouvrières et nécessiteuses de l'agglomération bruxelloise.

— La fête vénitienne, donnée dimanche de 9 heures du soir à minuit, a été magnifique et a obtenu le succès le plus complet. On sait que cette fête avait pour théâtre le canal de Willebroeck, depuis le pont Léopold, à l'entrée de l'Allée-Verte jusqu'au pont des Barques.

La foule des spectateurs était immense sur les rives du canal. L'illumination était réellement éblouissante. Le bateau sur lequel était représentée la nouvelle Bourse du commerce de Bruxelles a été l'une pièces les mieux réussies de la fête.

Les autorités communales se trouvaient placées dans un pavillon établi près du Grand-Bassin.

— Dimanche prochain 28 juillet, à onze heures, aura lieu, dans l'ancienne salle des mariages, à l'hôtel de ville, la huitième assemblée générale de la société coopérative alimentaire les Ateliers-Réunis.

Les statuts exigent que, pour se constituer régulièrement, l'assemblée générale réunisse au moins le dixième des membres de la Société.

Pour éviter les inconvénients et les frais d'une remise à quinzaine, les sociétaires qui ne pourraient pas assister à la séance sont invités à s'y faire représenter par un mandataire, porteur d'actions de la même Société.

— La commission administrative et de surveillance de l'école normale des arts du dessin de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek nous annonce que l'Exposition des travaux des élèves aura lieu au local de l'école, rue du Chalet, 1, les 25, 26, 27 et 28 juillet, de 11 heures du matin, à 4 heures de relevée.

— On lit dans le *Journal de Gand* :

« Samedi soir, vers 11 heures 1/2, un meurtre a été commis dans un cabaret de la rue Fiévé, par le nommé Théopile Wyckaert, voiturier et cabaretier, sur la personne d'un cocher de vigilante, qu'il soupçonnait depuis longtemps d'entretenir des relations coupables avec sa femme.

» Le cocher, qui fréquentait assidûment le cabaret des époux Wyckaert, y avait de nouveau passé hier toute la soirée, lorsque, vers l'heure précitée, Wyckaert, qui avait le cœur aigri par la jalousie et qui s'était déjà querellé avec sa femme, leva la main pour la frapper :

» Le cocher voulut prendre la défense de la femme, mais Wyckaert, entrant dans une fureur aveugle, saisit un couteau et, après en avoir porté une blessure dans le cou à celui qu'il croyait être son rival, il le lui plongea dans la poitrine.

» La mort fut instantanée et le meurtrier fut arrêté sur-le-champ par le veilleur de nuit du quartier.

» M. le commissaire de police de la section procéda immédiatement à une instruction préliminaire et écroua le coupable à la disposition de l'autorité judiciaire. »

Arts, sciences et littérature.

— Le mémoire de M. Ernest Discailles, sur le règne de Marie-Thérèse aux Pays Bas, qui n'a pas été couronné par l'Académie royale de Belgique, paraîtra dans le courant du mois de septembre. Il formera un volume in-8° d'environ 300 pages, prix cinq francs pour les souscripteurs.

Trois académiciens, M. le baron Kervyn de Lettenhove, M. le chanoine De Smet et M. Alphonse Wauters, étaient chargés de juger le concours auquel s'est présenté M. Discailles.

Selon M. Kervyn — dont M. de Smet a déclaré partager l'opinion — le mémoire de M. Descailles pèche par « le mauvais goût, l'emphase, la négligence, parfois même l'incorrection. » L'auteur, dit-il, se montre « injuste pour Marie-Thérèse » et ne se conforme pas à « nos traditions nationales qui, en proclamant les vertus de l'Impératrice, déplorent les » tentatives malheureuses dont l'exemple égara » et perdit Joseph II. » M. Kervyn convient toutefois que l'Académie n'exigeait pas un « éloge, » mais il donne lui-même, en ces termes, l'appréciation qu'il eût fallu faire du règne de Marie-Thérèse : « Peu » de chose manqua à son administration pour qu'elle » fût saluée d'une acclamation unanime comme » exempte de défaillances et de fautes. Il lui eût suffi » d'avoir vécu quelques années plus tôt et d'avoir pu » ainsi se dérober à la triste influence des théories » qui, en 178[illegible], avaient déjà creusé de toutes parts » l'abîme qu'allait ouvrir la révolution. »

M. Discailles a eu le mauvais goût et l'incorrection de ne pas se conformer à ce programme qui ne manque pas d'emphase.

Selon M. Wauters, cependant, son mémoire est « coloré, concis, méthodique et donne une grande et favorable idée de ce règne de Marie-Thérèse dont il blâme cependant, mais dans une juste mesure, certains actes et certaines tendances. » M. Wauters ajoute que « l'œuvre, considérée dans son ensemble, étudiée dans ses détails, lui paraît très-remarquable au point de vue littéraire et scientifique, riche en outre en données nouvelles et parfaitement présentées. »

C'est quelque chose pour M. Discailles d'avoir obtenu le suffrage d'un juge aussi compétent que M. Alphonse Wauters. C'est quelque chose aussi de s'être aliéné M. le baron Kervyn de Lettenhove et M. le chanoine De Smet.

Dans ces conditions, on ne peut que le féliciter d'avoir échappé au prix de l'Académie, d'autant plus que, perdu dans la collection des mémoires académiques, son ouvrage ne fût pas arrivé jusqu'au public. Maintenant, au contraire, recommandé comme il l'est tant par M. Wauters que par MM. Kervyn et De Smet, dont l'éreintement vaut une réclame, il est sûr d'être lu.

Voici le sommaire des principaux articles insérés dans les 5e et 6e livraisons (mai-juin 1872) de la *Belgique horticole* :

Notice (avec une magnifique planche coloriée). — Sur *le Karata Legrellæ*. — De l'influence des *verres colorés*, par M. Baudrimont. — Du jardinier fleuriste et des qualités qu'il doit avoir. — Notes sur *le Maranta Seemanni*, *l'Oncidium Retemegerianum* et *l'Adiantum Fartyense*. — De la culture des arbres fruitiers et cordon unilatéral ou horizontal. — De l'influence du froid sur la germination. — Description du jardin botanique de Brest. — Bibliographie et nouvelles agricoles et horticoles.

— Voici le sommaire de la treizième livraison de *l'Art libre*, revue artistique et littéraire, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois : Hubein (Arsène Houssaye) ; La poésie moderne (*fin*), (E. Thamner) ; Histoire d'une fille folle (*suite*), (Camille Lemonnier) ; Curiosités littéraires : L'*Almanach liégeois*, (Henri Liesse) ; Littérature nationale : *Jacques Herzmann*, (Karl Stur).

Bulletin de la bourse de Bruxelles

Le *Journal officiel* français vient enfin de nous renseigner sur le taux d'émission du nouvel emprunt : il est fixé à 84-50.

Le versement de souscription est de 14 50 et les versements suivants se répartissent en vingt termes mensuels. Cette nouvelle a été accueillie à la Bourse par une hausse générale.

L'emprunt ancien, qui avait débuté à 84-85, clôture à 85-20. On paie de 1-20 à 1-40 de prime pour les éventualités de souscription et de 1-80 à 2 fr. de prime pour l'emprunt nouveau.

Nous apprenons que la maison Lambert et la Banque de Paris et des Pays-Bas sont déjà chargées officiellement de recueillir les souscriptions sur notre place.

Notre marché du comptant a à supporter des réalisations considérables ; aussi, à part pour les Banque nationale, qui progressent de fr. 25 à 3,225, les valeurs de la cote sont en réaction assez sensible. Les Banque de Belgique sont offertes à 990 ; les Luxembourg à 477 et les Métalliques à 57-70. Nos fonds nationaux se soutiennent bien.

En change, il y a de bonnes demandes à 25-38 pour le Londres, le Paris fait environ 1 par mille de perte.

Communications et avis divers.

La MESSAGERIE EXPRESS, 92, rue du Midi, à Bruxelles, — 14, rue Mazagran, à Paris, — se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont-de-piété. — Commission. — Consignation — Agence en douane.

— Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 8.

EMPRUNT FRANÇAIS
DE
TROIS MILLIARDS.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas* est officiellement chargée de recevoir les souscriptions au susdit emprunt.

La souscription sera ouverte dans ses bureaux le **28** et le **29** courant, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi,

Place de la Chancellerie, n° 11.

MLISS (1)

BRET HARTE.

Go ahead !

Il y a quatre ans au plus que le nom de Bret Harte a été prononcé pour la première fois dans son pays même. Le romancier, célèbre aujourd'hui en Angleterre, autant qu'aux Etats-Unis, n'était alors que le directeur d'un journal de San-Francisco, et n'obtenait qu'un succès tout local, pour ainsi dire. Ce succès lui valut cependant d'être mis à la tête de l'*Overland Monthly* par la compagnie d'éditeurs californiens qui lançait ce recueil transatlantique. Tout marche à pas de géant en Amérique, les fortunes littéraires comme les autres. A quelques mois de là, l'*Overland* était devenu la revue américaine par excellence, et M. Bret Harte un génie transcendant dégagé de toutes les influences de l'ancien monde. Ebloui par ce panorama des mœurs californiennes que déroulait une série de nouvelles saisissantes dans leur brièveté, le public exagéra l'enthousiasme, comme il arrive toujours, et voulut que son auteur favori fût non pas seulement un grand romancier, mais un poëte de premier mérite, un critique plein de goût. Il nous semble, quant à nous, que les petites compositions héroï-comiques qui forment la meilleure partie de son bagage poétique devraient être laissées dans l'ombre plutôt que si bruyamment applaudies, et que ses parodies un peu lourdes de quelques-uns de nos romans européens étaient dignes tout au plus des feuilles volantes qu'on a eu le tort de rassembler en volume (*Sensational Novels*). Pour les récits, au contraire, on se rangerait volontiers de l'avis de Charles Dickens, qui, peu de mois avant sa mort, saluait avec une noble émotion l'avénement d'un rival. Il y a, en effet, certains rapports entre le style de Bret Harte et celui de l'éminent romancier anglais ; mais par la sobriété, le talent rare de condenser en un petit nombre de pages le vif intérêt de l'action et l'analyse profonde des caractères, Bret Harte se rapprocherait plutôt d'un autre modèle exquis, Mérimée. Quelques lignes finement et vigoureusement frappées, où chaque mot porte, lui suffisent pour évoquer un site, un personnage, et l'on n'a plus rien à apprendre : il semble que ce coin sauvage des sierras soit le pays natal, que tel colon à chemise rouge, espagnol, irlandais, chinois ou autre, avec tous ses signes distinctifs de race précisés d'un trait net, soit une vieille connaissance.

La supériorité de Bret Harte sur beaucoup d'écrivains auxquels on pourrait le comparer est dans la nouveauté de ses sujets. Il nous initie à un monde inconnu, il peint avec une vérité pleine d'énergie cette ère des premières immigrations qui touche à sa fin, et qui, malgré beaucoup de désordres, de violences et de grossièretés, a sa grandeur, sa poésie presque héroïque. Il nous introduit dans les centres miniers appelés *camps*, à l'origine composés de tripots, de buvettes et autres mauvais lieux, où la fièvre de l'or surexcitait encore des passions communes aux animaux féroces et aux hommes sans frein ; il nous montre à l'état d'embryons ces villes aujourd'hui bien bâties, macadamisées, éclairées au gaz, renfermant tout ce que la civilisation peut apporter de luxe et de bien-être. Il tire enfin de celui de tous les sujets qui émeut le plus fortement une âme bien trempée, la lutte victorieuse de l'homme contre la nature, des effets inattendus, d'une beauté incomparable. Ce que lui reprocheront les critiques du vieux monde, c'est un dédain apparent de la morale, une façon alarmante de dérober pour ainsi dire son individualité. Nous aimons sentir la présence du romancier entre ses héros et le lecteur, nous aimons qu'il soit non pas seulement le miroir qui reflète les événements et les caractères, mais la main ferme qui tient ce miroir, mais la conscience, mais la logique qui nous aide à distinguer entre le mal et le bien, excusant ceux-ci, condamnant ceux-là, expliquant toujours. Ce serait d'autant plus nécessaire pour une œuvre qui s'écarte de ce que nous avons l'habitude de voir, de sentir et d'apprécier, qui est en opposition perpétuelle avec notre propre nature et qui nous présente des types dont la rudesse et la brutalité risquent d'étonner certains lecteurs jusqu'au dégoût. M. Bret Harte n'écrit pas pour le vieux monde ; il a cependant prévu le reproche.

» Parmi les premiers moyens employés pour moraliser la Californie, dit-il dans une de ses préfaces, je me rappelle une série de dessins inspirés, je crois, par ceux d'Hogarth : *les effets du travail et de la paresse*

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 21 juillet.

On sait à Paris ce qui se passe à Versailles aussi bien et mieux quelquefois qu'à Versailles même. Les bruits les plus erronés nous arrivent aussi parfois, qui ne peuvent être rectifiés avant l'heure du courrier. On sait aujourd'hui qu'il n'y a point de proposition de prorogation immédiate de l'Assemblée; celle que M. Martel a apportée, M. Moreau ayant définitivement refusé de servir d'intermédiaire à M. Thiers, n'invite la Chambre à se séparer qu'à dater du 4 août. On m'assure, du reste, que des amendements vont arriver pour faire décider qu'on se séparera plus tôt, mais il est peu probable qu'ils aient chance de réussir. Le désir qu'avait M. Thiers de voir la Chambre se proroger avant l'emprunt est positif, mais trop d'obstacles l'entravaient pour permettre que ce vœu fût mis à exécution. D'une part, on croit que la discussion des matières premières sera très-longue; chaque matière en particulier pouvant donner lieu à un débat très prolongé, et qu'il ne sera pas possible d'abréger, si un député veut plaider la cause de l'exonération de certains produits naturels qui l'intéressent personnellement ou qui, du moins, peuvent être une des sources de richesse du département qu'il représente. Il y a encore, il faut le dire, la préoccupation dont je vous parlais hier, de la part de la droite; elle ne veut pas provoquer avant l'emprunt les explications attendues de M. Thiers, parce qu'elle tient à ne point se laisser accuser de donner lieu à un incident qui pourrait nuire au calme nécessaire à cette grande opération financière; mais elle veut que ces explications aient lieu, avant son départ, parce qu'elle espère qu'elles seront dans le sens conservateur, et parce qu'un brevet d'entente du gouvernement et de ce qui fait la majorité est la seule chance de réélection pour les membres de la droite. Voilà pourquoi le parti monarchique de l'Assemblée se résoudra plus que difficilement à se séparer avant que ces explications ne soient données, et simultanément la longueur de la discussion sur les matières premières a lié évidemment les mains du gouvernement qui ne peut pas demander à l'Assemblée, non-seulement de clore brusquement un débat dont le terme précis n'est pas prévu, mais encore de jeter immédiatement à la mer plusieurs questions importantes réclamant une solution avant la prorogation.

Le vote de l'Assemblée sur les matières premières fait beaucoup d'effet. On se dit que ce n'était pas la peine que la Chambre résistât depuis plusieurs mois si énergiquement au président de la république sur ce terrain, pour en arriver à lui donner ensuite 400 voix de majorité sur cet impôt même qu'on avait juré de ne jamais voter. Je crois vous l'avoir déjà écrit, — mais l'évidence donne lieu peut-être de rappeler les motifs qui n'ont pas permis à l'ex-majorité de tenir tête sur ce terrain à M. Thiers où elle aurait eu évidemment raison, — si l'Assemblée avait voulu être purement et simplement le grand agent de la négociation avec l'Allemagne, un réorganisateur intelligent et impartial de la France, si elle s'était bornée à voter des lois d'affaires et à ne pas vouloir usurper un mandat constituant dont moralement elle n'était pas investie; elle eût gardé assez de dignité, d'autorité, d'influence sur le pays pour faire reculer M. Thiers sur une question où évidemment il s'égare. Au lieu de cela on le sait, elle n'a pas cessé de conspirer, elle a voulu livrer politiquement, au nom de la monarchie, bataille au chef du pouvoir exécutif; elle a été battue, dispersée, conspuée et, dépourvue absolument de tout crédit pour faire le mal, elle est également sans force pour le bien. Elle pouvait être vis-à-vis de M. Thiers, son délégué, un juge, et elle a préféré n'être qu'un vaincu. Elle en subit aujourd'hui les conséquences.

M. Rouher avait, paraît-il, positivement demandé hier la parole, et le bruit courait qu'on voulait lui laisser le champ libre pour lui faire opposer directement une réponse par M. Thiers; mais on a clos la discussion. On ne sait s'il ressaisira l'occasion d'exprimer ses opinions.

Les réclamations de la gauche radicale contre la liste des candidatures au conseil d'Etat, faite par les trois réunions républicaines de la Chambre, ont obtenu satisfaction sur un point. M. Dieu, ancien préfet de l'empire, est remplacé par M. Saglio. En retour de cette concession, la fraction radicale accepte M. Silvy.

Il y a émeute dans toute la presse monarchique et cléricale à cause d'un mot prêté à M. Thiers, et on demande même qu'il soit démenti. C'est *l'Union* qui rapporte que le président de la république aurait dit : « J'ai conduit l'Assemblée au fond d'un puits où elle ne voit plus rien et d'où je puis seul la faire sortir. » Je dois dire qu'on en prête un autre à M. Thiers à propos de cette droite monarchique qui paraît se flatter maintenant d'être au mieux avec lui. Voici quel serait ce mot : « Ces gens-là, il n'y a ni à s'en effrayer, ni à s'y livrer, il y a indifféremment à gouverner avec, sans ou contre eux. » Mais cela n'empêchera pas certaines parties de la droite de déclarer qu'elles ont à tout jamais conquis le président de la république.

On parle d'un épouvantable accident qui aurait eu lieu sur le chemin de fer de Paris à Mulhouse. Espérons que les premiers renseignements exagèrent le sinistre.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 21 juillet.

Distribution des prix de l'Association philotechnique.

Aujourd'hui a eu lieu au Cirque des Boulevards la distribution des prix pour l'Association philotechnique; cette solennité avait attiré un grand nombre d'assistants, et, malgré la grande chaleur, près de 3,000 personnes remplissaient ce vaste amphithéâtre. Une estrade avait été dressée au milieu et les livres de prix étaient étalés sur une longue table autour de laquelle avaient pris place plusieurs membres de l'Assemblée nationale, MM. Tirard, Bamberger, Farcy, de Pressencé, etc., et plusieurs membres du conseil municipal, MM. Vautrain, Hérisson, etc.

M. Jules Simon a pris place au fauteuil. Il avait à sa droite M. Carnot, président de l'association, et à sa gauche M. Vautrain, président du conseil municipal.

M. Carnot a pris le premier la parole et a retracé les différentes transformations qu'a subies dans le dix-neuvième siècle, en France et dans les autres pays, le sentiment de l'amour de la patrie.

M. Vialay, secrétaire général de l'Association, a remercié chaleureusement l'assistance du concours si empressé qu'elle venait apporter chaque année à la grande cause de l'enseignement populaire; puis, comparant la situation actuelle de l'Association à celle qui lui avait été faite sous l'empire, il a rappelé les marques particulières de sollicitude qu'elle a reçues tant du gouvernement de la république que de la préfecture de la Seine. Il a terminé en annonçant que des cours d'adultes femmes avaient été ouverts à titre d'essai, que, l'essai ayant réussi, des cours semblables seront prochainement établis dans le département de la Seine.

Il avait auparavant rendu compte des travaux de l'Association pendant toute l'année qui venait de s'écouler.

Le ministre de l'instruction publique s'est alors levé, aux applaudissements de l'assistance tout entière, et s'est exprimé à peu près en ces termes : « Je ne veux pas laisser à mon cher collègue Carnot » et à notre ami Vialay seuls le soin de remercier les » membres de l'Assemblée nationale et ceux du conseil » municipal qui sont venus assister à cette réunion. » Si nos collègues de l'Assemblée avaient été prévenus, ce n'est pas cinq ou six qui seraient ici, mais » vous y verriez tous ceux qui croient comme nous » qu'il n'y a pas de devoir plus sacré et plus impérieux que celui qui consiste à répandre l'instruction. Quant au conseil municipal, son digne président, qui siége à mes côtés, lui reportera l'expression de nos remercîments; en agissant ainsi, je » fais un peu mes affaires; j'aurais tant à demander » à l'Assemblée et au conseil municipal qu'il est utile » que je commence par faire le métier de courtisan.

» On dit d'un homme qu'il faut, pour savoir ce » qu'il vaut, l'avoir connu dans l'épreuve. Il en est » de même d'un peuple. Nous vivions dans la sécurité, occupés seulement de reconquérir les libertés » intérieures, mais sûrs de notre ascendant en Europe et assez disposés à croire que si nous faisions une guerre, elle ne pouvait être qu'heureuse.

» La guerre est venue, malgré le pays, qui protestait. Elle est venue désastreuse. La France qui, » dans son orgueil, rêvait Austerlitz, a revu Crécy. La » paix faite, et quelle paix! nous n'avions ni armée, ni » argent, ni travail. Un an se passe. Que voyons-nous? » La loi toute-puissante : l'ordre non-seulement » assuré, mais facile. Les ateliers partout rouverts; dimanche, nous paierons la plus forte rançon qu'un peuple ait jamais payée. Si l'on veut, le » lendemain, montrer au pays son armée, il n'en » aura jamais vu ni une plus belle, ni une plus noble. » Messieurs, il y a ici des hommes!

» Vous rappelez-vous ce que je vous disais, il y a » trois ans, en présidant à la distribution des prix de » l'Association philotechnique? Nous maudissions » ensemble la guerre, que nous ne connaissions » pas! et nous disions que le plus grand intérêt et la » plus grande force d'un peuple, c'est son âme. » Persévérons, messieurs, dans cette pensée, et, » pendant que d'autres courent au plus pressé, » c'est-à-dire aux milliards, pensons, nous, au plus » sûr et au plus puissant, c'est-à-dire aux écoles.

« Il y a huit jours, nous avons récompensé les » élèves de l'Association pour les progrès de l'instruction primaire; aujourd'hui nous sommes encore au milieu de nos élèves et, cette fois, nos » élèves sont des hommes. Dans quinze jours, nous » donnerons des prix au Conservatoire de musique; le lendemain, aux lycées. C'est une revue » aussi, et si nous trouvons partout le calme, la volonté, l'ardeur, nous saurons que l'âme de la » France est vivante.

« Le peuple qui a les meilleures des écoles est le » premier peuple; s'il ne l'est pas aujourd'hui il le » sera demain.

» L'instruction obligatoire a fait un grand pas. » Nous l'avons demandée trente ans; nous l'avions » presque conquise, comme membres de l'opposition sous le dernier gouvernement. J'ai pu la proposer au nom du gouvernement nouveau, et » compte qu'elle deviendra la loi du pays.

» Il n'est pas vrai que ce soit attenter à la liberté » l'homme fait que de l'obliger à instruire l'enfant qui » dépend de lui. La loi qui m'oblige à nourrir mes » enfants ne peut être désarmée pour m'obliger à les » instruire. L'enfant a besoin d'instruction, comme il » a besoin de pain. La société a besoin d'avoir des » citoyens éclairés comme elle a besoin d'avoir des » citoyens robustes. Nous avons un corps, mais nous » sommes une âme. Non, celui qui me force à m'instruire n'attente pas à ma liberté puisqu'il m'en » donne l'instrument. C'est celui qui, chargé de » moi, me rend impuissant, quand mon âge continue et perpétue cette impuissance me condamne » à une minorité éternelle en me laissant dans les » ténèbres, c'est celui là qui est l'ennemi de ma liberté et de la liberté du monde.

» Puisque nous venons d'inscrire dans nos codes » le service obligatoire, nous y joindrons l'instruction obligatoire, instrument et condition de la liberté. Plus de la moitié de la besogne est faite » par la loi de 1841, qui rend l'instruction obligatoire » dans les manufactures et, par la loi de 1872, qui » la rend obligatoire dans l'armée. Le pays a trop » d'intérêt à ce que tous ses enfants soient instruits, » pour ne pas comprendre qu'il a le droit et le devoir d'y veiller.

» Dans la dernière guerre, nos soldats valaient les » soldats prussiens comme soldats; ils ne les valaient pas comme écoliers. Chaque soldat prussien » a un livre dans son sac. Ce n'est pas toujours un » livre élémentaire.

» Pour être un Français, un citoyen, un homme » il faut connaître au moins en gros les conditions » essentielles du commerce et de l'industrie, savoir » la loi, puisqu'on nomme les législateurs et que tout » électeur peut être élu. Un philosophe aux yeux de » qui les deux hommes importants de la société » étaient le roi et le bourreau, parce qu'ils la faisaient reposer sur le droit divin et la peine de » mort, combattait la théorie de l'âme des bêtes. « Je me défie, disait il, de ces intelligences qui rôdent dans mon grenier, qui traînent mon carrosse, » qui rabattent mon gibier et me l'apportent. »

» J'entends bien, il ne voulait pas non plus que » son tailleur pût lire ses livres et les juger, encore » moins être son collègue au conseil général et à la » la Chambre. Mais il faut enfin en prendre son parti, » et consentir à vivre dans le dix-neuvième siècle.

» Puisqu'on ne détruira pas le suffrage universel, » il faut envoyer tous les enfants à l'école, mettre » partout des livres et de bons livres, et multiplier » les cours de l'Association philotechnique.

» La paix sociale repose non sur l'obéissance » aveugle et sur l'ignorance, mais sur le devoir compris, accepté et aimé. Vous avez tous fait, quand » il l'a fallu, votre métier de soldat, mais vous voilà » revenu chez vous, c'est-à-dire à l'école et à l'atelier, » vous repassez l'œuvre un instant interrompue de » la démocratie dont le triple symbole est le droit, » la science et la vertu; le droit vous l'avez depuis » trois quarts de siècle, la science vous venez chaque soir nous la demander; la vertu, c'est la science et le malheur qui vous la donneront. »

Cette brillante improvisation a été fréquemment interrompue par de chaleureux applaudissements surtout lorsque le ministre s'est écrié : « qu'on n'oublierait jamais ni les malheurs que nous avons subis, ni la cause de ces malheurs. » Le passage sur l'instruction obligatoire a été acclamé.

M. Vautrain a répondu au ministre de l'instruction publique que « le premier soin des magistrats municipaux a été de se montrer prodigues pour l'instruction, tandis qu'ils restreignaient toutes les autres dépenses; le conseil général a donné 5 millions aux écoles, et la ville de Paris vient d'en donner 18. »

On a ensuite procédé à la distribution des prix.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Marseille, 21 juillet.

Comme il était facile de le prévoir, la représentation de *Rabagas*, donnée hier soir, au Gymnase marseillais, a été marquée par des incidents tumultueux et par des conflits regrettables.

Depuis le commencement de la semaine des personnes avisées et prudentes avaient engagé le directeur, M. Sicard, à retirer du répertoire une pièce qui ne pouvait manquer de susciter des désordres; mais l'impressario a montré une obstination qui n'était pas naturelle et qui a fait croire à une intervention plus ou moins directe de la préfecture.

Quoi qu'il en soit, on savait hier en ville que les postes avoisinant le théâtre du Gymnase avaient été doublés dans la journée et que des mesures peu apparentes, mais réelles, avaient été prises en prévision des troubles de la soirée.

La représentation commençait à huit heures. Une demi-heure avant l'ouverture des portes, un public assez nombreux stationnait aux abords du Gymnase et quand les portes s'ouvrirent la salle s'emplit peu à peu sans désordre, sans le moindre fracas, et comme pour une représentation ordinaire. La police et la troupe brillaient, au début, par leur absence; la loge préfectorale était vide, et le commissaire de service était seul dans le coin qui lui est réservé.

A huit heures, au moment du lever du rideau, la salle était remplie jusqu'aux combles. Le parterre regorgeait de spectateurs; les loges étaient toutes occupées et aux trois galeries il n'y avait pas une place vide. Les dames étaient en très-petit nombre.

Quand les acteurs paraissent, silence profond. On écoute les premières scènes avec beaucoup d'attention. Mais vers huit heures et demie quand le propriétaire du *Crapaud volant* fait son apparition et que le prince de Monaco parle des déclassés et des ivrognes qui forment l'opposition dans ses Etats, les rires approbateurs et les applaudissements d'une petite partie du public sont couverts par une formidable bordée de sifflets. Dès ce moment la lutte est engagée. Applaudissements et sifflets durent pendant plus de dix minutes. Les acteurs s'efforcent vainement de poursuivre; leur voix ne porte plus et c'est seulement à leurs gestes qu'on comprend qu'ils continuent la pièce. Le commissaire central, qui est venu prendre place à côté du commissaire de service, ceint alors son écharpe, se lève et fait signe au parterre qu'il veut parler. On ne l'écoute pas; les quelques mots qu'il articule se perdent dans le bruit. Le premier acte s'achève au milieu du tumulte et la toile se baisse.

Dans l'entr'acte, les manifestations pour et contre la pièce s'apaisent, mais on voit les commissaires de police s'agiter dans les couloirs et s'entretenir avec des officiers de service qui passent et repassent incessamment.

Le rideau se lève enfin sur le deuxième acte. A peine les personnages ont-ils dit quelques mots que les applaudissements et les sifflets recommencent de plus belle. Le spectacle est de nouveau interrompu. Le commissaire central, toujours ceint de son écharpe, s'adresse au parterre qui ne l'écoute pas et qui demande le changement du spectacle. Le commissaire revient à la charge et parle de faire évacuer les places inférieures. Alors on entonne *la Marseillaise*, qui est bientôt reprise en chœur par les deux tiers de la salle.

Le va et vient des officiers recommence dans les couloirs. Un commandant de place vient dans le coin de la police; il examine le parterre et semble combiner un plan stratégique. En effet, à un signal donné, le parterre est cerné par la troupe de ligne, les soldats ont la baïonnette au bout du fusil, ils poussent les spectateurs qui sortent en maugréant. Le tapage alors commence dans la rue; mais aux premiers cris, on voit arriver des soldats de toutes parts. Les uns prennent position sur la place du Lycée, les autres se déploient en ligne de bataille devant le théâtre, d'autres enfin se placent devant les allées de Meilhan et écartent la foule qui recule en sifflant.

Dans la salle, la pièce est reprise. Le parterre est vide et M. de Kératry apparaît alors dans sa loge, en compagnie de ses secrétaires, du commandant de place, du commissaire central et d'un jeune lieutenant de chasseurs d'Afrique auquel il paraît donner des ordres. On dirait un général en bourgeois discutant les bases d'une opération stratégique avec son état-major.

Le résultat de la délibération est qu'on fera aussi évacuer les troisièmes galeries. En effet, on voit bientôt briller dans le paradis le sabre flamboyant des chassepots de la ligne; en un clin d'œil, les troisièmes sont vides.

On pouvait croire après cela que les exécutions étaient finies et que la salle, à moitié dégarnie, n'aurait pas à subir plus longtemps les exploits de la police et de la troupe. Mais le préfet ne veut pas d'opposants et comme des sifflets ont été entendus au coin gauche des premières galeries, des agents, en bourgeois, montent sur les banquettes et vont prendre au collet les spectateurs coupables de ne pas trouver exquise la malpropreté de M. Sardou.

Après cela, et quand il ne reste plus dans la salle qu'un tiers environ du public, *Rabagas* est joué devant M. de Keratry qui semble on ne peut plus satisfait de sa petite expédition.

Au dehors, la foule maintenue par plusieurs compagnies de ligne et de chasseurs à pied, attend la fin du spectacle. De temps en temps, des sifflets aigus se font entendre; les soldats avancent, la foule recule pour revenir un moment après.

Ce manége dure jusque vers les onze heures. La pièce finie, le public s'écoule lentement; les soldats stationnent quelque temps encore l'arme au pied. A minuit et demi, le calme le plus complet règne aux abords du Gymnase comme dans le reste de la ville.

On craint que les scènes tumultueuses ne se renouvellent plus intenses à la deuxième représentation. L'autorité ferait bien de laisser se débrouiller entre eux les sifleurs et les applaudisseurs. Mais le préfet était trop content à la première représentation pour se passer du plaisir de mettre encore la police et la troupe en mouvement. Tout cela lui rappelle le Mexique.

(*Correspond. agricole de* L'INDÉPENDANCE).

Paris, 21 juillet.

Les pluies persistantes de ces derniers temps ont eu d'assez fâcheux résultats. Il y a des blés versés et, dans les régions où la maturité n'était pas avancée, il y aura perte. On constate aussi, un peu partout, la présence du blé charbonné. Pour le moment, c'est un mal sans remède; mais, si l'on veut sûrement le prévenir, il faudra, avant les semailles, recourir à un chaulage à base de chaux additionnée d'un cinquième au moins de sel, de vitriol bleu ou vert, ou de sulfate de soude.

Quoi qu'il en soit, et en résumé, si les dépiquages, qui viennent de commencer dans le Midi, rendent moins qu'on ne l'espérait, ils donnent un grain superbe et propre. Il y a déjà de fortes ventes d'effectuées, et la livraison doit avoir lieu en gare, à Paris, d'ici au 15 août.

Quant au Centre, à la Beauce et au Nord, s'ils ne se dédisent pas, et il n'y a aucune raison de le craindre, on peut compter sur une récolte abondante.

Pour le moment, voici les deux faits principaux qui portent avec eux leur enseignement chacun : la culture cède volontiers son blé de réserve aux bas cours actuels; mais la meunerie achète peu, parce qu'elle est approvisionnée ou que ses usines sont arrêtées faute d'eau.

En Angleterre, on se plaint des quelques jours de mauvais temps qu'on a eus, parce qu'ils ont fait perdre l'avance acquise d'une dizaine de jours. Chez vous, la verse a fait aussi des ravages. L'Espagne aura une récolte fort bonne. L'Italie septentrionale sera mal partagée. Les Allemands sont satisfaits.

En Amérique, on n'est pas encore bien fixé. En Russie, à part les blés tendres, tout va bien. On coupait le seigle et l'orge au commencement de ce mois et l'on n'avait qu'à se louer de cette dernière céréale dont on avait encore à Odessa de fortes réserves de 1871. Sur la mer Azoff et sur la mer Noire on compte sur une bonne moyenne générale, malgré le mal causé par les sécheresses de mai.

Je vous ai donné la primeur du projet de reconstitution de l'institut agronomique de Versailles. Je suis aise de pouvoir vous dire que la 13e commission d'initiative de l'Assemblée a pris ce projet en considération et a nommé un rapporteur.

Ce mois-ci même, un autre projet, non moins important, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée par MM. Joigneaux, Guichart et le général Guillemot. Il s'agirait de créer une école de jardinage ou potager de Versailles, en plaçant celui-ci dans les attributions du ministère de l'agriculture. On ne saurait trop approuver ce projet, qui, bien mené, peut rendre les plus grands services aux propriétaires fonciers.

Je vous ai déjà fait connaître les louables efforts que le commerce fait pour améliorer notre régime actuel des poids et des mesures; je constate avec plaisir que l'Angleterre est en communion d'idées avec nous à ce sujet. Dans la dernière séance de la Chambre des Communes, MM. Chisholm et Miller ont été nommés commissaires pour assister au congrès que la France a proposé de convoquer le 24 septembre prochain à l'effet de s'entendre sur un système international.

L'exposition de Lyon possède en ce moment deux superbes lots d'arbres verts. La division algérienne continue à se faire remarquer par des produits trop peu connus : l'ortie de chêne, l'agave aloès, l'herbe à ouate, le Ramié ou ortie de Chine. Tous les textiles abondent et prouvent qu'avec des hommes et de l'argent les entrepreneurs intelligents pourraient faire beaucoup dans notre si belle, si grande et cependant si peu productive colonie.

Le *Journal officiel* publie les documents suivants relatifs à l'emprunt :

Emprunt national de trois milliards

EN RENTES CINQ POUR CENT.

Loi du 15 juillet 1872.

Le président de la république française promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique et à aliéner la somme de rentes 5 p. c. nécessaire pour produire un capital de 3 milliards de francs.

L'aliénation de ces rentes aura lieu par souscription publique, à l'époque, aux taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

Art. 2. Le ministre des finances ajoutera à cette somme de rentes 5 p. c. celle qui sera nécessaire pour faire face au paiement des arrérages à échoir en 1872 et 1873, et pour couvrir les dépenses matérielles de l'emprunt, ainsi que les frais d'escompte, de change, transports et négociations.

Art. 3. Afin d'assurer aux époques fixées le paiement des 3 milliards restant dus au gouvernement allemand et d'accélérer la libération du territoire, le ministre des finances pourra passer avec la Banque de France et autres associations financières des conventions particulières destinées à rendre promptement disponibles les produits de l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement.

Art. 4. Le chiffre des émissions des billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé au minimum de 2 milliards 800 millions, est élevé provisoirement à 3 milliards 200 millions.

Décret du 20 juillet 1872.

Le président de la république française,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la loi du 15 juillet 1872, décrète :

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à procéder à l'aliénation de la somme de rentes 5 p. c. nécessaire pour produire un capital de 3 milliards de francs, ainsi que le supplément nécessaire pour faire face au paiement des arrérages à échoir en 1872 et 1873, et pour couvrir les dépenses matérielles de l'opération, ainsi que les frais d'escompte, de change, de transport et de négociation.

Art. 2. Lesdites rentes 5 p. c. seront émises au taux de quatre-vingt-quatre francs cinquante centimes, avec jouissance à compter du 16 août 1872.

Arrêté ministériel du 20 juillet 1872.

Le ministre des finances,

Vu le décret du président de la république, en date de ce jour, arrête ce qui suit :

Art. 1er. Une souscription publique est ouverte pour la réalisation de l'emprunt national de 3 milliards de francs en rentes 5 p. c., autorisé par la loi du 15 juillet 1872.

La souscription sera ouverte les dimanche 28 et lundi 29 juillet 1872.

Art. 2. Les souscriptions seront reçues :

1° A Paris et dans le département de la Seine;

A la caisse centrale du Trésor (palais de l'Industrie);

A la recette centrale de la Seine, rue Louis-le-Grand, 5;

Aux mairies des arrondissements;

Dans les principaux établissements de crédit.

2° Dans les autres départements :

A la caisse des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

3° En Algérie :

A la caisse des trésoriers-payeurs.

Les bureaux destinés à recevoir les souscriptions seront ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Art. 3. Les rentes seront émises au taux de fr. 84 50. avec jouissance à compter du 16 août 1872.

Art. 4. Il ne sera point admis de souscription inférieure à 5 fr. de rente.

Au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour 10 fr. de rente et les multiples de 10 francs.

Chaque souscripteur devra, au moment de la souscription, à titre de garantie des engagements qu'il contracte envers le trésor, verser une somme de fr. 14 50 par 5 fr. de rente.

Les souscriptions seront constatées au moyen de la délivrance d'un récépissé à talon *au porteur*. (Loi du 24 avril 1833, article 14.)

Art. 5. Le paiement de l'emprunt sera effectué comme suit :

14 fr. 50 c. pour chaque somme de 5 fr. de rente attribuée dans la répartition.

Le surplus, échelonné en vingt termes mensuels, exigibles, savoir : le premier terme le 21 septembre 1872, et les dix-neuf autres termes le 11 de chaque mois, du 11 octobre 1872 au 11 avril 1874.

Les arrérages trimestriels de rente échéant les 16 novembre 16 février 1872, 16 mai, 16 août, 16 novembre 1873 et 16 février 1874, seront reçus en atténuation des termes de l'emprunt exigibles le 11 des mêmes mois.

Art. 6. Un avis officiel fera connaître le taux de la réduction proportionnelle à laquelle les souscriptions seront soumises si l'ensemble des souscriptions reçues dépasse la somme de rentes à créer.

Dans la répartition qui sera opérée entre ces souscriptions, il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins de 2 fr. 50 c. de rente, et les fractions de 2 fr. 50 c. et au-dessus seront comptées pour 5 fr. de rente.

Art. 7. Les versements par anticipation ne seront reçus qu'après la répartition, soit pour l'intégralité d'un ou de plusieurs termes, soit pour la libération entière du certificat d'emprunt. Ils donneront lieu à une bonification d'escompte qui courra du jour du versement et dont le taux, fixé quant à présent à 6 p. c. l'an, pourra être modifié par un arrêté ministériel. Le taux de 6 p. c. ne sera pas modifié avant le 31 octobre 1872.

Art. 8. A partir du jour qui sera fixé par un avis officiel, les récépissés provisoires au porteur seront échangés, aux caisses des comptables où les souscriptions auront été reçues, contre des certificats d'emprunt au porteur, avec faculté de les rendre nominatifs.

Les certificats d'emprunt seront munis de coupons trimestriels d'arrérages et de talons de versement.

Dans le cas où les souscriptions seraient réduites, les souscripteurs recevront, en même temps que le certificat d'emprunt, le remboursement de la somme excédant le montant de leur versement, à moins qu'ils ne préfèrent l'imputer à la libération d'un ou de plusieurs termes avec bonification, à leur profit, de l'escompte à partir du 29 juillet.

Tout porteur d'un récépissé provisoire qui, à la date du 31 août 872, n'aurait pas réclamé cet excédant, sera considéré comme l'affectant aux termes à échoir.

Les souscripteurs de 5,000 fr. de rente et au-dessus pourront, dans un délai qui sera indiqué au *Journal officiel*, et qui ne pourra dépasser dix jours à partir de la clôture de la souscription, réclamer le remboursement d'une portion de leurs versements correspondante à la réduction de leur souscription.

Art. 9. Aussitôt après la libération intégrale des certificats d'emprunt, il sera délivré, en échange de ces titres, des inscriptions de rente qui pourront être nominatives, mixtes ou au porteur, au choix des parties.

Art. 10. Le versement des termes mensuels doit s'effectuer dans un délai de quinze jours à dater de l'échéance.

En cas de retard, le débiteur sera passible, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts envers le trésor à raison de 6 p. c. l'an, à partir de l'échéance du terme.

A défaut de paiement d'un terme échu dans le délai d'un mois, le montant du certificat deviendra exigible en totalité. En outre, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de son droit et faire effectuer la vente de la rente représentée par le certificat, pour le remboursement de la somme due au trésor.

Fait à Versailles, le 20 juillet 1872.

E. DE GOULARD.

Le prince de Joinville a voté hier pour l'impôt des matières; le duc d'Aumale, contre.

M. Rouher a voté contre, ainsi que MM. Galloni-d'Istria et Gavini.

M. Gambetta a voté pour, ainsi que MM. Esquiros, Laurier, et en général les députés de la gauche; cependant MM. Jules Favre, Ordinaire, Gent, Naquet, Rouvier, Millaud, ont voté contre.

— On lit dans le *Constitutionnel* du 21 :

« Un des plus riches propriétaires du département de l'Oise, M. D..., âgé de cinquante-deux ans, dont les facultés mentales ont été altérées à la suite d'une insolation, avait été amené à Paris par un de ses amis, ancien officier supérieur en retraite, dans le but de le faire entrer dans une maison de santé.

» La monomanie de M. D... consiste à faire des achats. Avant-hier, il entra, suivi de son ami et de sa bonne, dans une soixantaine de magasins de nouveautés. Pendant qu'il faisait des emplettes, s'élevant chaque fois à plusieurs centaines de francs, son ami prenait à part le patron et lui expliquait que l'acheteur ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés, en l'invitant toutefois à se prêter à toutes ses fantaisies.

» Pour le règlement du prix des marchandises, la bonne, jeune et jolie personne de vingt ans, se présentait à la caisse, ouvrait sa sacoche, contenant une cinquantaine de mille francs en billets de Banque et faisait mine de payer.

» Hier matin, pendant que son ami était allé dans une maison de santé pour traiter du prix de la pension, M. D... sortit de l'hôtel à l'insu de sa bonne. Le hasard le conduisit aux Halles centrales. On commençait la vente à la criée de la marée. Il se mêla aux acheteurs.

L'étonnement fut général quand on l'entendit mettre des enchères de 2, 3 et 4 fr., au lieu de 25 c. Mais D... déroutait tout soupçon sur son état mental, en disant que c'était pour une noce de trois cents personnes, et en ajoutant que, par ces grandes chaleurs, une partie du poisson serait avariée en arrivant à destination.

» Il s'est ainsi rendu adjudicataire de toute la marée, comprenant poissons, homards, langoustes, huîtres, crevettes, etc.

» Sur ces entrefaites, arrive tout essoufflé et couvert de sueur, l'officier retraité.

» Il s'adresse à un inspecteur des Halles qui, bientôt mis au courant, fait remettre en vente les poissons, les mollusques et les crustacés. »

— Une quasi-célébrité qui vient de disparaître.

On annonce la mort de la doyenne des blanchisseuses, Marie Souriaux, qui fut quatre fois reine.

Marie Souriaux était âgée de quatre-vingt-douze ans.

Elle a eu une vie singulièrement accidentée, car, après avoir commencé par être simple laveuse, elle a été enlevée par un grand personnage de la cour de Napoléon Ier, et a longtemps roulé carrosse.

Depuis 1846, elle était redevenue blanchisseuse.

Elle laisse une certaine fortune.

— On avait dressé un banquet, en commémoration de la prise de la Bastille, sur le champ de bataille même de Sedan. On y a prononcé plusieurs discours. Un paysan du malheureux village de Bazeilles a été fort applaudi lorsqu'il a dit :

« Si, depuis vingt ans, nous avions fêté le 14 juillet au lieu du 15 août, nous n'en serions pas où nous en sommes; Bazeilles n'aurait pas été brûlé par les Prussiens, et nous ne boirions pas à la république sur un terrain où a coulé tant de sang français, sacrifié à l'ambition d'un roi et d'un empereur. Je ne suis qu'un paysan, mais je vous dis ceci : Nous ne devons avoir désormais qu'un cri : Vive la république! »

— M. Léon Amade, gérant du *Réveil de Lot-et-Garonne*, d'Agen, a été condamné à cinq cents francs d'amende, pour avoir fait acte d'affilié à la Société internationale des Travailleurs.

— Le *Progrès du Var* dit que des détenus politiques du bagne de Toulon ayant refusé d'aller à la messe, l'autorité maritime les a mis dans les casémates et les a privés de leur ration de vin.

— *L'Industriel alsacien* du 21 juillet publie les renseignements suivants sur un grave accident de chemin de fer survenu à Dannemarie :

Le train-poste quittant Mulhouse pour Paris à 10 h. 50 du matin, a déraillé samedi sur le viaduc de Dannemarie.

Au moment du passage sur la partie du viaduc regardant Dannemarie, la locomotive a brusquement quitté la voie de gauche, a passé pardessus les rails de droite et s'est précipitée dans l'abîme, n'entraînant dans sa chute que le tender. Par un hasard extraordinaire, toutes les autres voitures ont été jetées vers la gauche, tout en restant sur la voie.

Le mécanicien a été tué sur le coup; le chauffeur a été grièvement blessé, il a eu plusieurs côtes brisées, et on désespère de le sauver. Le reste du personnel de service, fourgonnier, garde-freins, a eu quelques blessures sans gravité. Quant aux voyageurs, on nous dit qu'ils n'ont eu que quelques légères contusions.

On ignore la cause de l'accident.

La locomotive, assure-t-on, était toute neuve, mais ne devait servir qu'aux trains de marchandises.

— *Rabagas* recommence à faire des siennes.

La première représentation de la... chose de M. Sardou a eu lieu à Marseille, hier dimanche, et voici la dépêche que nous recevons à ce sujet :

« Hier a eu lieu au Gymnase la première représentation de *Rabagas*; la salle du théâtre était comble. Il a été impossible aux acteurs de se faire entendre pendant le premier et le deuxième acte par suite des sifflets, des applaudissements et du tumulte. Les troupes ont fait évacuer le parterre et le paradis, et la représentation a continué devant les spectateurs des premières et des secondes. Quelques sifflets ont suivi la représentation. Les troupes cantonnées dans la rue ont maintenu l'ordre : la foule s'est écoulée un peu agitée mais sans désordre.

— Sous ce titre : *Affaire du jésuite en waggon*, l'*Avenir national* publie les lignes suivantes :

L'instruction de l'affaire des jésuites de Brest se poursuit activement.

Lundi, nous assure-t-on, on a entendu le rédacteur du procès-verbal constatant le délit. Le chef de gare de Châteaulin a été interrogé mercredi. Hier, c'était le tour du chef de gare de Quimerch, qui a comparu devant le magistrat instructeur, avec un homme d'équipe de Châteaulin.

— Dans un accès d'aliénation mentale, M. Vasselart, mécanicien, rue de Lyon, s'est armé d'une hache et a commencé à détruire la rampe de la maison qu'il habite. Les locataires, attirés par le bruit, ont voulu s'opposer à cette étrange manie; mais M. Vasselart, ne tenant aucun compte de leurs observations, entamait les marches de l'escalier qui volaient en éclats.

Le concierge lui fit des représentations qui ne

---

matériaux, personne mieux que lui ne peut la chanter. En attendant, nous avons choisi parmi ses œuvres celle qui doit donner aux lecteurs de la *Revue* l'idée la plus complète de ce talent original et distingué. Nous avons essayé, en la traduisant, de conserver cette *saveur de terroir* dont on fait tant de cas en Amérique.

MLISS.

I

A l'endroit où la Sierra-Nevada commence à s'abaisser en ondulations plus douces, où les rivières deviennent moins rapides et moins jaunes, sur la pente d'une grande montagne rouge se dresse « Smith's Pocket » (la poche de Smith). Vues de la route rougeâtre au coucher du soleil, à travers la rouge lumière et la poussière rouge, ses maisons blanches ressemblent aux affleurements de quartz qui tachent le flanc de la montagne. On perd de vue la diligence rouge, couronnée de voyageurs à chemises rouges, une demi-douzaine de fois durant la descente tortueuse; après les détours les plus imprévus, elle disparaît tout à fait à deux cents pas de la ville. Ce brusque crochet de la route est cause sans doute que l'arrivée d'un étranger à Smith's Pocket donne lieu ordinairement à une erreur assez plaisante : en descendant au bureau des diligences, le voyageur, trop sûr de lui, sort volontiers de la ville sous l'impression trompeuse qu'elle s'élève dans une tout autre direction. L'on raconte qu'un de ces voyageurs présomptueux fut rencontré par des mine

furent pas mieux reçues, et on se décida à aller chercher des secours au poste des gardiens de la paix.

Cependant Vasselart, las de frapper, s'en prit à la porte de la chambre de M. Rivière, locataire de la maison, qu'il enfonça d'un coup d'épaule, et il aurait sans doute tout mis en pièces sans le courage de M. Rivière, ancien soldat d'Afrique, qui se jeta sur lui et parvint à le désarmer après une longue lutte dans laquelle il reçut deux graves blessures.

Sur ces entrefaites, deux gardiens de la paix pénétrèrent dans la chambre, conduits par le concierge. A leur vue, le pauvre fou, pris d'une fureur extrême, saisit un couteau de chasse qui était suspendu au mur, et en frappa le concierge dans la région du bas-ventre.

On eut toutes les peines du monde à se rendre maître de lui, et, après l'avoir garrotté solidement, on le porta au poste. Enfermé dans une cellule, le malheureux se brisa le crâne contre les murs. Il expira deux heures après.

M. Rivière et le concierge, tous deux grièvement atteints, sont en danger de mort.

(*Le Constitutionnel.*)

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

— Huit éditions successives de **Babolain**, par **Gustave Droz**, enlevées en moins de dix jours, attestent le succès considérable de l'œuvre nouvelle de *Monsieur, Madame et Bébé*. Le livre, à la suite de cette vente rapide, a manqué pendant quelques jours. La 9e édition paraît aujourd'hui. (Un fort vol. in-18, 3 fr. par la poste : contre mandat, 3 fr. 50). Chez Hetzel, rue Jacob, 18, Paris.

Mmes de Vertus sœurs, inventeurs brévetées de la *ceinture régente*, remplaçant le corset, ont l'honneur prévenir les dames qu'elles sont toujours à Paris, chaussée d'Antin.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berlin, 19 juillet.

Jusqu'à présent on ne compte encore qu'une cinquantaine de prêtres protestants qui ont refusé de continuer leurs fonctions d'inspecteurs des écoles. Dans les provinces où la population catholique prédomine comme en Posnanie, soixante inspecteurs ecclésiasques ont été relevés de leurs fonctions par l'autorité et remplacés par des inspecteurs laïques. On s'aperçoit donc que le clergé catholique, sauf de rares exceptions, s'est résigné à subir la nouvelle loi. Les criailleries des ultraconservateurs et des ultramontains qui, lors de la discussion de cette loi, prétendaient qu'elle tuerait l'Eglise, laquelle entraînerait l'Etat dans sa perte, sont aujourd'hui démenties par les faits.

Les prêtres catholiques ont accepté des mains de l'Etat des fonctions qu'ils avaient occupées à titre d'autorité, afin de ne pas perdre tout à fait leur influence sur l'instruction publique. Les pasteurs protestants se sont laissé guider par les mêmes motifs.

La loi sur l'inspection des écoles alloue, en prévision de la nomination de nouveaux inspecteurs salariés, un crédit supplémentaire de 20,000 thalers au budget de l'instruction publique, ce qui porte la somme totale affectée au service d'inspection à 80,000 thalers.

La grande opération financière française rencontrera sur notre place et dans toutes les bourses allemandes les dispositions les plus favorables. On croit que les grandes maisons réussiront, malgré le peu de goût qu'on a ici pour les valeurs françaises, à réaliser en Allemagne un contingent relativement très-considérable pour l'emprunt. On s'aperçoit que depuis qu'il est question de cet emprunt, on vend énormément de valeurs turques, roumaines et américaines, pour se trouver en mesure le jour de la souscription.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

On écrit de Londres au *Droit* :

« Le restaurant de Saint-James'Hall est un de ces établissements de bon ton où les consommateurs, gens riches et de grandes manières, dédaignent de vérifier les détails d'une addition et en paient le montant sans compter. L'autre jour, cependant, un gentleman du nom de Perkins, qui venait de dîner en compagnie de quelques amis, jeta les yeux sur la note qu'on lui présentait et crut y voir une erreur.

» On avait porté trois côtelettes au lieu de deux seulement qui avaient été servies. Il en fit la remarque au garçon, qui répondit qu'en effet il n'avait été demandé et servi que deux côtelettes, mais que ces deux côtelettes ayant été mangées par trois personnes, devaient être comptées pour trois côtelettes, d'après le règlement de la maison.

» M. Perkins se permit de trouver ce règlement singulier, dit qu'en tout cas il ne le considérait pas comme obligatoire et refusa net de payer la surcharge qu'on prétendait lui imposer.

» Le garçon en référa au maître de l'établissement qui lui enjoignit de maintenir le montant de la note dans son intégrité et au besoin, si le consommateur persistait dans son refus, de s'emparer de son chapeau et de le garder comme gage.

» Le garçon, obéissant aux ordres de son patron, saisit le chapeau de M. Perkins. Celui-ci se jeta à son tour sur le garçon et chercha à reprendre son bien. Il s'ensuivit une lutte dans laquelle chacun des adversaires reçut plus d'un horion, et qui a motivé une double citation en justice pour voies de fait, d'une part, à la requête de M. Perkins contre le garçon du restaurant ; d'autre part, à la requête du garçon contre M. Perkins.

« Cette petite affaire a été le sujet d'assez longs débats devant le tribunal de police de Marlborough-street et s'est terminée par un jugement qui mérite, je crois, d'être signalé, à titre de leçon aussi bien aux restaurateurs du continent qu'à ceux du royaume-uni de la Grande-Bretagne.

» L'usage de compter comme deux portions une portion unique partagée entre deux personnes, a dit le juge, constitue un abus, une fraude, que le consommateur n'est nullement obligé de subir.

» Il est bon aussi que les propriétaires de tavernes et de restaurants apprennent qu'ils n'ont aucun droit de gage sur les objets appartenant à leur hôte.

» C'était un tort de prendre le chapeau du gentleman, et celui-ci était autorisé, en cherchant à reprendre possession de son bien, à commettre tout acte de violence nécessaire pour atteindre son but.

» Je suis vraiment honteux pour mon pays, ajoute l'honorable magistrat, qu'un tel fait ait pu se passer en Angleterre.

» Je regrette vivement que M. Grieve, le propiétaire de l'établissement, ne soit pas ici pour m'entendre dire ce que je pense d'un pareil procédé.

» Le juge conclut en prononçant contre le garçon du restaurant une condamnation à 60 shillings d'amende et aux frais qui s'élèvent à 40 shillings.

» Quant à M. Perkins, il est renvoyé des fins de la plainte portée contre lui par le garçon. »

NOUVELLES D'ORIENT.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Constantinople, 12 juillet.

L'événement de la semaine a été l'arrivée de Mid'hat pacha, mais grande est la déception des nombreux amis et partisans de l'ex-gouverneur de Bagdad qui escomptaient déjà son retour immédiat à la faveur. Dès le premier jour, Mid'hat pacha était allé faire sa visite au grand-vizir et lui avait dit qu'il apportait de Bagdad quelques présents pour le Sultan et qu'il désirait les offrir lui-même à S. M.; Mahmoud pacha n'avait vu à cela aucune objection, et le lendemain, Mid'hat pacha s'était rendu au palais, espérant obtenir une audience du souverain. Il y a été reçu par Kourchid bey, le premier chambellan, à qui l'on avait fait la leçon d'avance, et qui lui a répondu que le Sultan, informé de son arrivée, l'engageait à prendre du repos et à soigner sa santé. Quant à le recevoir, Sa Majesté ne le pouvait guère à cause d'une légère indisposition dont elle était atteinte depuis la veille. Mid'hat pacha a compris ce que cela voulait dire et s'est retiré sur-le-champ. Il est actuellement installé à son konak de Stamboul où il ne voit qu'un petit nombre d'intimes.

Le vice-Roi a eu avant-hier une très-longue entrevue avec le Sultan, et hier il a passé plusieurs heures en tête-à-tête avec le grand-vizir. Il est très-satisfait de la tournure que prend l'affaire des réformes judiciaires de l'Egypte, et se loue de l'empressement que l'on met ici à lui être agréable en toutes choses.

M. Costaforo est reparti pour Bucharest, enchanté des résultats de sa mission. La Sublime-Porte est pour la Roumanie un appui naturel et en quelque sorte obligé. Il importait que l'on se pénétrât ici de cette vérité et, par suite, de la nécessité de consolider de plus en plus les bons rapports entre les deux pays. En cela, M. Costaforo a pleinement réussi.

On dit que la réponse du Saint-Synode de Saint-Pétersbourg à la dernière encyclique du patriarche de Constantinople vient d'arriver et qu'elle implique une approbation pleine et entière de la conduite du patriarcat dans la question Bulgare. Il paraissait, en effet, bien difficile que la Russie se décidât à séparer sa cause de celle de l'orthodoxie représentée par la grande Eglise.

Le Sultan vient de décréter la continuation du chemin de fer d'Ismid jusqu'à Angora, à faire exécuter en régie par le gouvernement. La distance est de six cents kilomètres; mais la question de savoir si l'on doit préférer la voie étroite à la voie large reste encore indécise. Une commission d'ingénieurs va être nommée pour donner son avis à cet égard.

NOUVELLES DE CHINE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.

Chine, 15 mai.

Après Itchang, ville importante située dans la riche vallée du grand fleuve Yang-tze-Kiang, et dont l'ouverture probable, dans un avenir plus ou moins rapproché, préoccupe depuis trois ans les importateurs en quête de nouveaux débouchés, le port qui occupe le plus en ce moment l'attention publique est celui de Kiong-Tchau ou Hoihau, dans l'île de Hainan, qui doit être très-prochainement livré aux entreprises commerciales de l'Occident.

Quoique l'île de Hainan semble offrir peu de ressources commerciales comparativement au très-riche bassin du Yang-tze-Kiang, il y a, néanmoins, des raisons de croire à un beau développement d'affaires.

D'après des explorations faites, les Chinois occupent seulement une faible partie de l'île, tandis que tout l'intérieur est encore habité par des tribus indigènes appelées respectivement Shêng et Chou-Li, selon qu'elles se sont maintenues dans leur état d'indépendance primitive ou ont plus ou moins reconnu la suzeraineté de la Chine. L'île est donc dans les mêmes conditions que Formosa, à l'exception que dans cette dernière île l'occupation chinoise date seulement d'un peu plus de deux siècles, tandis que la conquête de Hainan remonte déjà à plus de 2,000 ans. La partie nord de Hainan, y compris de vastes étendues au N.-O. et au S.-O., se compose de plaines légèrement ondulées, et de dépôts marécageux de médiocre qualité. L'élévation de ces régions est si récente que des bancs d'huîtres et d'autres coquilles de mer, ainsi que de grandes masses de corail, se montrent encore, sortant de terre tout le long des rivages. La partie sud, au contraire, consiste en montagnes hautes de 7,000 pieds, couvertes de forêts et entrecoupées de riches vallées. Le granit et les roches primitives semblent constituer la majeure partie de ces montagnes ; on y trouve cependant de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb et du fer. La faune et la flore de l'île rappellent celles de l'Inde bien plus que celles de la Chine, quoiqu'elle ne soit séparée de ce pays que par un bras de mer assez étroit.

La noix de coco, le palmier et différentes espèces de bananes contribuent à en rendre l'aspect bien plus tropical qu'aucune portion adjacente de la terre ferme. Sur les versants des montagnes on voit croître abondamment une infinité d'arbres d'essences diverses, qui représentent de grandes valeurs comme bois de construction. Des arbustes et autres végétaux, donnant des substances de plus ou moins de valeur, y abondent également, entre autres la palme d'Arica et l'Alpina officinarum, dont la racine produit le galangal. L'or, les perles fines et les écailles étaient les articles par lesquels Hainan acquittait son tribut envers la Chine. Les perles semblent y être épuisées, et la jalousie du gouvernement chinois a mis l'embargo sur l'exploitation des terrains aurifères.

Susceptible de devenir riche par ses produits et sa situation, l'île se trouve cependant dans un état d'implacable pauvreté. Le gouvernement de Pékin a toujours considéré cette possession comme un lieu de bannissement pour ses magistrats indociles ou prévaricateurs ; les abus de pouvoir des mandarins semblent avoir atteint leur expression culminante. Quelquefois, pourtant, l'île avait la bonne fortune de recevoir des fonctionnaires qui, par leur trop grande activité ou leur trop austère probité, avaient encouru la disgrâce impériale. Le plus célèbre de ces merles blancs fut le poëte-homme d'Etat Sou-Fong-Tso, qui vivait sous la dynastie des Song.

Hainan, et c'est un désavantage, n'a guère de bons ports ; Hoihau, qui est le port de Kiong-Tchau, est située dans une baie sablonneuse protégée seulement au nord et au nord-est, et plus ou moins dangereux pendant la saison des *typhons*. Le golfe de Tonquin peut justement être considéré comme le lieu d'origine de ces terribles tempêtes, qui, plusieurs fois dans l'année, dévastent les côtes de l'île.

Les habitants ont joui longtemps d'une réputation comme pirates. Il paraît qu'elle était imméritée. Des personnes, qui ont visité récemment ces parages, les représentent comme d'un caractère paisible et inoffensif. Quoi qu'il en soit, une mauvaise administration, doublée peut-être d'un peu de piraterie, a réduit l'île à la plus infime condition ; les villes se composent à peine de quelques rues éparses ; Kiong-Schau elle-même, la capitale, n'a pas plus d'un mille d'étendue. Leur aspect général est celui du délabrement et de la ruine; il s'y fait peu de commerce actuellement, mais il est hors de doute que la contrée entière a connu et peut retrouver des jours meilleurs. Le seul article d'importation de quelque importance est l'opium, ce fléau de la Chine; environ 600 caisses de cette matière de malédiction sont acheminées annuellement de Hong-Kong sur Hoihau; les exportations de l'île consistent en sucres, huile de sésame, huile et tourteaux de pistache, etc. Le pays, d'ailleurs, possède des ressources commerciales qui ne sont pas à dédaigner, mais il a besoin de ce stimulant que, dans ces jours de dégénération de la race chinoise, l'énergie européenne peut seule lui donner.

Un tour de force vient d'être accompli à Shanghaï par un prêtre de Bouddha, en vue d'obtenir des fonds pour la construction d'un temple à Soutchau (à 50 milles de Shanghaï).

Le projet d'ériger ce temple fut lancé il y a dix ans, mais comme on ne réussit à enlever l'enthousiasme religieux des Chinois que jusqu'à concurrence de 3,000 taëls (le taëls représente environ fr. 7-50 de votre monnaie), tandis que la somme nécessaire pour l'exécution du projet s'élevait au chiffre respectable de 10,000 taëls, on jugea urgent de recourir à des moyens plus efficaces. Des nuées de ces fainéants malpropres qu'on appelle ici prêtres de Bouddha, re répandirent en émissaires dans toute la province de Kiangsu pour demander l'obole aux croyants. Celui dont je vais mentionner l'exploit, arriva à Shanghaï, il y a quelques semaines; mais il trouva ses compatriotes fort indifférents pour son *saint projet*, et très-peu disposés à se séparer de leurs vils dollars. C'est alors que, pour stimuler leur piété, il résolut, avec un dévouement digne d'une meilleure cause, de frapper leurs esprits par un acte de foi et de sacrifice personnel comme le fanatisme seul peut les inspirer.

Il annonça qu'il se laisserait séquestrer dans une caisse, pendant sept jours, debout sans manger ni dormir. En conséquence, dans l'après-midi du 8 de ce mois, il fut placé dans une cage de bois d'environ 77 centimètres de large sur 1 mètre 68 centimètres de haut, juste les dimensions nécessaires pour lui permettre de rester librement dans une position verticale; le fond de la cage était garni de pointes de clous, de telle façon à ne lui laisser que rigoureusement l'espace voulu pour reposer ses pieds nus; une couple de traverses légères en bois formaient devant lui un reposoir pour ses bras. Le public ayant été invité à constater le caractère véridique de la mortificaton extra-édifiante qu'allait s'imposer le bonhomme, celui-ci fut enfermé dans sa cage, et trente personnes environ apportèrent des cadenas de différentes espèces pour fermer la porte de cette prison à miracle hermétiquement close, sauf quelques jours pratiqués pour l'infiltration de l'air. La cage fut placée dans un petit temple que la foule visita nuit et jour pendant toute la durée du sacrifice rehaussé par les rites grimaçants et contorsionnés de quelques adeptes du culte. Le dévot bouddhiste supporta, dit-on, son incarcération cellulaire avec un courage remarquable; le septième jour, à midi, il recouvra sa liberté dans un état de santé en apparence assez bon. A ce moment on constata que son pouls était ferme et battait 64 pulsations. Après la délivrance, la cage fut brisée et vendue en détail aux fidèles, chaque clou rapportant au-delà de son pesant d'argent! L'enthousiasme religieux aidant, des donations de 300 taëls et au dessous affluèrent comme par enchantement de la part de riches Chinois, si bien que le bouddhiste a pu regagner sa province la bourse bien garnie.

Les exemples de ces démonstrations abondent en Chine. Ne pourriez-vous pas les recommander en Europe à tous vos quêteurs pour le denier de Saint-Pierre et autres œuvres religieuses?

Les autorités de canton ayant, pendant quelque temps, supplié les idoles du temple de Loung-Wang, pour leur faire obtenir de la pluie, et leurs supplications n'ayant point été exaucées, le gouverneur général de la province de Kwang-Tong a fait élever un autel au milieu d'une espèce d'esplanade en dehors de la ville. Les fonctionnaires s'y rendent en corps et processionnellement, matin et soir, pour implorer les dieux des nuages, de la pluie, du vent, des éclairs et des torrents, afin de délivrer le pays de la sécheresse. Où les superstitions vont-elles se nicher? Au fait, un philosophe l'a dit : « la superstition est l'essence des religions. » A ce titre vos cléricaux, inventeurs de miracles, n'ont rien à enseigner aux bouddhistes, aux confucianistes, aux brahmanistes, aux chamanistes, aux taoïstes et autres sectes de la Chine.

Il paraît que le peuple de Fatchan (à 30 milles environ de Canton) a menacé de brûler la chapelle que la mission britannique de Londres a fait bâtir dans cette localité, il y a quelques mois. Une affiche annonçait que les arrangements étaient pris pour détruire ce temple, le huitième jour du quatrième mois chinois (14 mai), et invitant tous ceux dont la sympathie est acquise aux démonstrations de cette nature (autant dire la Chine tout entière) à assister à cette exécution. Des mesures ont été prises pour empêcher tout désordre. Mais il n'en résulte pas moins des faits que la propagande des missionnaires exaspère les populations chinoises et qu'on ne saurait trop ménager leurs susceptibilités religieuses aussi vives et aussi légitimes que pourraient l'être celles de vos catholiques de Belgique si des prêtres de Bouddha s'avisaient d'aller prêcher chez vous leurs dogmes religieux.

L'exposition industrielle de Kioto (Japon), la première apparemment que les annales historiques de ce pays auront à enregistrer, vient d'être inaugurée et attire beaucoup de monde, tant Japonais qu'indigènes. Le prix d'entrée est d'un dollar pour chaque étranger. Les produits sont réunis dans trois bâtiments séparés appelés Ken-Nin-Ji, Tchi-Won-In et Hau-Gan-Ji. L'entrée du premier bâtiment est très-belle et d'une apparence imposante; c'est un temple très-ancien, le paysage qui l'environne est magnifique. Ici, parmi d'innombrables articles d'un intérêt réel, on distingue surtout des armes anciennes et modernes, des meubles de laque en or, pour la fabrication desquels Kioto est si célèbre, des bronzes, des ouvrages en fer et en étain, des objets sculptés en ivoire, des porcelaines, des faïences servant aux usages les plus divers.

Dans le Tchi-Won-In, qui est également un temple très beau (vous savez que le Japon est renommé pour le grand nombre et la beauté grandiose de ses édifices sacrés), on a surtout réuni les principaux articles d'habillement, des soieries, des satins, des crêpes, des velours, des broderies et des tapisseries splendides, sans parler de très-curieux ouvrages en papier.

Mais, pressé par le départ du steamer, je dois remettre à une prochaine lettre la continuation de ma trop sommaire revue de cette manifestation extrêmement intéressante de l'industrie japonaise.

Un train d'essai vient de parcourir la ligne ferrée entre Yokohoma et Sinagawa, à la vitesse de 10 lieues à l'heure; le résultat en a été généralement satisfaisant. Des mécaniciens japonais conduisaient le train.

Le télégraphe électrique, entre Kioto et Osaka, ne tardera pas à être mis à la disposition du public.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *lundi*, 22 *juillet*.

Au boulevard, hier, les affaires étaient animées ; la rente faisait 54-60; l'emprunt 85-05.

VERSAILLES, *lundi*, 22 *juillet*.

L'Assemblée nationale continue la discussion des tarifs.

Elle adopte les paragraphes 50 à 197 de l'article 1er.

L'Assemblée décide ensuite que la discussion de l'interpellation de M. de Belcastel sur la politique intérieure du gouvernement viendra après le rapport sur la prorogation de l'Assemblée.

M. de Belcastel dit que son interpellation n'implique aucune méfiance envers le gouvernement.

Angleterre.

LONDRES, *lundi*, 22 *juillet*.

La Chambre des Lords a adopté à l'unanimité la demande d'une pension pour la comtesse de Mayo.

A la Chambre des Communes, M. Monsell informe M. Scelly que les Etats-Unis ont déclaré qu'il est impossible de modifier le taux international du port des lettres, aussi longtemps que le taux à l'intérieur du pays sera de trois cents.

M. Fortescue. répondant à M. Manners, dit qu'il est impossible de prohiber l'exportation des charbons ou d'imposer cette exportation vers la France, pendant que le traité de commerce dénoncé est encore en vigueur.

Vers l'Allemagne, c'est également impossible, pendant la durée du traité de commerce avec l'union douanière allemande, traité qui n'expire qu'en 1877.

NOTTINGHAM, *lundi*, 22 *juillet*.

Un congrès de l'Internationale a été tenu hier sous la présidence de M. Smith. Le rapport qui a été lu, dit : « L'objet de la » Société est l'émancipation des travail- » leurs. »

La Société a des succursales dans les grandes villes du royaume, excepté en Irlande.

La réunion a adopté plusieurs propositions ayant trait aux affaires de la Société.

Elle a adopté aussi une motion demandant la formation du parti du travail basé sur les principes de l'Internationale dans un but politique.

Péninsule ibérique.

MADRID, *dimanche*, 21 *juillet*.

L'*Imparcial* dit que le mobile des auteurs de l'attentat est encore inconnu, mais l'argent trouvé sur un criminel et les antécédents des autres font supposer qu'ils sont les instruments payés de quelque complot politique.

Orient.

ATHÈNES, *samedi*, 20 *juillet*.

Voici la composition du nouveau ministère.

MM. Deligeorgis, président du conseil, ministre de l'intérieur et provisoirement ministre de la justice;
Ypsilanti, affaires étrangères;
Christidès, finances;
Grivas, guerre;
Drossos, marine;
Zampelios, cultes.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *dimanche*, 21 *juillet*.

M. Vorhees, membre du Congrès et chef des démocrates, soutient la candidature de M. Greeley.

Bulletin des bourses.

PARIS, 22 *juillet*. — Emprunt 1871, 85-05 0/0. — Rente 3 p. c., 54-47 0/0. — Crédit mobilier français, 420-00. — Crédit mobilier espagnol, 482-00.—3 p. c. Italien, 68-00 0/0.—Cons. turcs 5 p. c. 1865, 52-50.— Société Générale, 580-00. — Ch. autrichiens, 771-00 — Ottomans nouv., 312-00. — Ch. de fer lombards, 475-00. — Id. hongrois, 302-00. — Id. Luxembourg, 000-00. — Nord d'Espagne, 25 0/0. — Espagnol int. 28 13/16 — Id. nouv., 28 3/4. — 5/20 Bons américains 1882, 104 0/0. — Egyptiens, 00-00.—Morgan 500 0/0. Lots de Paris, 243 0/0. — Prime sur l'or, 0 0/0. — Change sur Londres, 00-00 0/0.—Id. sur Amsterdam, 209 0/0 —Id. sur Hambourg, 185 1/2.—Id. sur Anvers, 3/16 prime. — Banque franco-hollandaise, 25-44. — Prime, 1-77; résultats, 1-27.

PARIS, 22 *juillet*. — Huile de colza (100 kilogr., courant mois, 91-50; id. août, 91-75; 4 derniers mois, 93-75; 4 premiers mois, 94-50; huile de lin courant mois, 102-50; août, 102 00; 4 derniers mois, 98-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 74-00; août, 69 50; 4 dern. mois, 61-00.

BERLIN, 22 *juillet*. —Autr. rente pap. 58 0/0. — Id. argent 64 5/8. — Lots autr., 1860, 94 0/0. — Id. 1864, 89 1/2 — Créd. mob. aut. 198 3/4. — Chem. de fer aut. 204 7/8.—Id. Lombard 125 7/8 — Turcs, 1865, 51 1/4. — 5 p. c. Italiens 67 1/8. — 5/20 bons amér. 1882, 96 7/8 — Change: Amsterdam 139 1/2 — Paris, 80 0/0. — Londres 6-21 3/4.— Belgique 79 3/4. — Actions Banq. centr. anvers., 106 1/2.—Vienne 89 5/8. —Saint-Pétersbourg 89 7/8.

BERLIN, 22 *juillet*. — Seigle, juillet, 52 1/2; sept-oct., 50 5/8 — Froment, juillet, 84 0/0; sept.-oct., 73 1/4. — Huile de colza, juillet, 23 3/4; sept.-oct., 24 0/0; avril mai, 24 1/8

FRANCFORT, 22 *juillet*.— Chem. de fer Lombards, 220 0/0. —Autriche, rente argent, janvier, 64 7/16. — Id., papier, mai, 58 1/8 — Lots autrichien (1860), 94 3/16.— Id. (1864), 136 1/8. — Créd. mob. autrich. 347 1/2. — Ch. de fer autric. 359 0/0. — Lots hongrois (1870) 103 1/8. — 5/20 bons américains (1882) 96 1/8. — Change sur Londres, 118 3/4. — Id. sur Paris, 93 7/16 —Id. sur Amsterdam, 98 1/4.— Id. sur Vienne, 105 5/8. — Id. sur Hamb., 87 1/4. — 5 p. c. français 1871, 84 0/0. — Banque bruxelloise, 105 3/8. — Actions. Banq. centr. anvers., 107 0/0. — Banque franco-hollandaise, 108-75.

VIENNE, 22 *juillet*. — Rente papier mai, 64-30. —Dito, arg., janv., 71-20. — Lots autr. (1854), 94-50. — Id. (1858) 188-00. — Id. (1860), 104-00. —Id. (1864), 144 00. — Crédit mob. autr., 328 00. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Czern., 162 00. — Act. Banq. Nation., 848-00.—Lots hongr. (1870), 107-50. — Chem. de fer autr. 338-00. —Id. du Nord, 211-50. — Lomb. nouv., 218-50 — Banque anglo-autr., 303-50.— Chemin de fer Theiss, 264-50. — Changes Londres, 111-70, Hambourg, 82-25; Paris, 43-60. — Napoléon d'or, 8 88. — Argent, 108-35.

Bourses du jour.—Cours d'ouverture

DU 22

LONDRES. — Consol. angl. 92 5/8 à 00 0/0. — 5/20 bons amér. (1882) 91 1/8 à 91 3/8. — Ch. de fer Illinois (act.) 000 0/0 à 000 0/0 — Id. Erié (act.) 40 3/4 à 42 0/0. — Consolid. turcs 5 p. c. 51 1/4 à 51 3/8. — Id. (1869) 61 3/4 à 61 3/8. — Espag. (1867) 00 0/0 à 00 0/0. — Id. (1869) 28 3/4 à 00 0/0. — 5 p. c. italien 66 1/4 à 66 5/8. — Ch. de fer Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Rotterd.-Anv. 19 1/2 à 19 3/4. — Id. Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Luxembourg, 16 1/2 à 16 3/4 — Id. Lombards 18 5/8 à 18 7/8. — 5 p. c. français 1 7/8 à 2 0/0. — Varna 5 5/8 à 5 7/8.— Pérou 00 0/0 à 00 0/0. — 5 p. c. Américains, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente franç., 00 0/0 à 00 0/0. —Rente autr. papier, 00 0/0 à 00 0/0.—Id. argent, 00 0/0 à 00 0/0.— Futur emprunt, 1 3/4 à 1 7/8.

LONDRES, 22 *juillet*. — Marché aux blés. — Au début les blés sont très-calmes aux derniers cours.

—

LIVERPOOL, 22 *juillet*. — *Cotons*.— Clôture : Marché lourd.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 10,000 b., dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation

Orléans, pas en dessous de low middling, livraison en septembre, 10 1/4.

Orléans, pas en dessous de bon ordinaire, livraison août, 10 1/8.

Middling upland, pas en dessous de bon ordinaire, livraison juillet, 9 3/4.

—

AMSTERDAM, 22 *juillet*. — Froment disponible sans affaires; seigle disponible, faible; seigle, oct., 176-50, huile de colza disp., 41 1/4, dito automne, 40 3/4; mai, 41 3/4; huile de lin disp., 42 0/0; dito automne, 40 3/4; graine de colza disp. 000 0/0; dito automne, 401-00; pétrole, 21 0/0.

VARIÉTÉS.

REVUE SCIENTIFIQUE DE PARIS.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE : Police sanitaire applicable à la peste bovine, par M. Bouley, membre de l'Académie des sciences.

La peste bovine n'a pas encore cessé ses ravages en France. Importée pendant la dernière guerre par les troupeaux d'approvisionnement des armées allemandes, cette maladie a jusqu'à présent causé la perte d'au moins trente-cinq mille animaux, morts ou abattus. Pour une période de près de deux années, cette perte est minime relativement à celles qu'ont occasionnées différentes autres épizooties de la même nature, telles, par exemple, que celle qui sévit en Egypte il y a vingt-cinq ans et qui entraîna l'énorme destruction d'un million de têtes de bétail ou celle qui fit perdre en 1866 cent cinquante mille animaux à la Hollande, etc.

Il est vrai d'ajouter que d'autres pays ont été atteints par le fléau : d'une part, il est de la nature même de la peste bovine de se propager avec une extrême facilité et de pouvoir, en quelque sorte, multiplier à l'infini les foyers d'infection ; d'autre part, si l'on considère l'immense quantité de bétail marchant à la suite des armées actuelles, pendant une guerre qui déplace, comme on l'a vu récemment, des millions de soldats et d'habitants, on voit qu'il était difficile que le foyer morbide restât localisé en France. C'est ce qui malheureusement eut lieu : d'autres nations, étrangères au terrible conflit qui vient de semer tant de ruines en France, ont eu aussi à payer de ce côté un lourd tribut.

Il est donc évident qu'en face d'une perpétuelle menace d'épizootie qui, d'un moment à l'autre, peut compromettre gravement une source de richesse aussi générale que l'élève du bétail, toutes les nations européennes ont intérêt à s'entendre pour fixer les mesures propres à arrêter le développement du fléau, et cela, avec d'autant de plus de raison que les transactions commerciales, devenues de nos jours plus faciles et plus étendues, permettent le transport des bestiaux d'une manière très-rapide et par cela même extrêmement dangereuse, puisque des animaux malades peuvent aller infecter des contrées très-éloignées du lieu de leur provenance.

C'est en vue d'établir les bases d'une sorte de police sanitaire internationale relative à la peste bovine, que le gouvernement austro-hongrois a pris l'initiative de convoquer à Vienne les délégués spéciaux de la plupart des Etats de l'Europe. Les puissances représentées à cette conférence, qui s'est tenue en mars dernier, étaient l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Principautés roumaines, la Russie, la Servie, la Suisse et la Turquie.

M. Bouley, inspecteur général des écoles vétérinaires et membre de l'Académie des sciences, a publié sur les travaux de cette conférence une note qui résume tout ce qui a été décidé relativement aux mesures à prendre contre l'invasion ou la propagation de la peste bovine. On ne saurait trop signaler à l'attention publique cet exposé clair et net de la question. En voici les principaux traits.

M. Bouley a d'abord exposé la nature et le mode de propagation de la peste bovine. Cette maladie est absolument étrangère à l'Europe occidentale et centrale. En dehors de la Russie, elle ne se développe jamais spontanément sur n'importe quelle race, même celle des steppes. Son apparition, son développement dans nos contrées sont toujours le fait d'une *importation*. On sait que lorsqu'elle persiste plus ou moins longtemps dans les pays qu'elle a envahis, elle ne s'y entretient que par la *contagion*, qu'elle ne peut se perpétuer qu'autant qu'elle trouve où se prendre et qu'elle s'éteint toujours quand cette condition vient à lui manquer. La peste bovine n'est donc pas susceptible de devenir une maladie de nos pays. L'histoire des épizooties d'Angleterre et d'Ecosse le prouvent surabondamment. Ainsi, quoiqu'en pleine activité de destruction, la peste bovine cesse comme par enchantement dans ces contrées aussitôt après l'application du *bill de l'abatage*. La contagion, voilà donc, selon M. Bouley, la cause exclusive de l'importation, de la propagation et de la permanence plus ou moins durable de la peste bovine, dans les pays de notre Europe et dans ceux de l'Europe centrale.

La contrée de l'empire russe où se développe *spontanément* la maladie n'est pas encore exactement connue. Il est présumable, dit M. Bouley, d'après les éléments que les délégués de la Russie ont fait connaître, que dans les provinces occidentales de cet empire, la peste ne procède que de la contagion comme dans les autres parties de l'Europe, et que c'est dans les territoires asiatiques qu'elle trouve les conditions de son développement spontané; mais ce n'est là qu'une présomption. Et comme, en définitive, le courant des bestiaux des monts Ourals vers les frontières occidentales de l'empire dissémine trop communément les germes de la contagion dans les pays qu'il traverse, force a bien été de laisser la Russie, jusqu'à nouvel ordre, en dehors de la convention sanitaire qu'il s'agissait d'établir et de ne permettre l'exportation de son bétail que sous certaines garanties plus ou moins efficaces.

On a proposé et essayé en Russie l'inoculation comme moyen de préservation. Cette pratique, d'ailleurs assez difficile à généraliser dans un pays aussi immense, n'a donné aucun résultat satisfaisant : après de longues et coûteuses expériences, le gouvernement russe y a renoncé, et la conférence internationale, se basant sur les résultats de ces expériences, qui donnent une mortalité moyenne de 13 p. c., même sur les troupeaux des steppes, mortalité qui peut s'élever jusqu'à 50 p. c., comme cela a été le cas à Orenbourg et à Kherson, en 1860 et 1863, a émis l'avis que, dans les pays où la peste bovine règne à l'état endémique, rien n'autorise à la prescrire comme une mesure qui ait fait ses preuves au point de vue de ses avantages économiques réels.

La conférence a aussi répudié formellement ce moyen pour les bestiaux de l'Europe centrale et occidentale. D'après les statistiques relatives aux résultats de cette méthode prétendue préventive, la mortalité des animaux inoculés est de 18 à 19 p. c.; ce qui, ainsi que le fait remarquer l'auteur, réaliserait d'emblée, et de propos délibéré, une perte de 1,900,000 têtes de bétail, rien que pour la France seulement, à supposer que sa population bovine soit de 10 millions. — Le chiffre de la population bovine, d'après le recensement de 1866, est de 12,733,188. — Or, la peste, même dans les conditions si malheureuses où elle a fait invasion sur notre territoire, et avec les moyens si insuffisants que l'on a pu opposer dans le principe à sa propagation, n'a donné lieu encore qu'à une perte totale de 35,000 animaux morts ou abattus.

En raison de l'extrême facilité avec laquelle le bétail de Russie contracte et transmet la peste, — facilité qui découle principalement des conditions géographiques de cet empire, — la conférence a décidé qu'il n'était pas possible d'en permettre l'exportation libre. On a même discuté la question de savoir s'il fallait l'interdire absolument. — On sait que les frontières de l'Allemagne lui sont déjà fermées. — Mais en présence de l'impossibilité d'éviter la contrebande sur l'immense frontière qui sépare la Russie et l'Autriche-Hongrie, la conférence a décidé que le bétail russe continuerait à être soumis, comme par le passé, à une quarantaine de dix jours avant d'être libre de continuer sa route vers les localités auxquelles il est destiné.

Voici maintenant le système de mesures adoptées par la conférence — quelques-unes sont déjà connues et en vigueur — et que chaque gouvernement devra s'engager à mettre à exécution aussitôt que la peste bovine se déclare sur un point de son territoire. La conférence a l'espoir que si ces mesures sont rigoureusement appliquées, elles suffiront à localiser le fléau et, dès lors, les relations commerciales pourront ne pas être interrompues :

Abatage immédiat, moyennant indemnité, de tous les animaux atteints de la peste et de ceux qui doivent être considérés comme suspects de cette maladie, en raison des influences auxquelles ils ont été exposés. Enfouissement des cadavres de tous les animaux malades de la peste, sans que rien ne puisse en être distrait pour être utilisé d'une manière quelconque ;

L'utilisation des viandes des animaux sains, abattus pour cause de suspicion pouvant être permise, mais sous des conditions spéciales, rigoureusement déterminées ;

Destruction des germes de la contagion partout où ils peuvent se trouver dans les étables, dans les fumiers, sur les fourrages, sur les harnais, sur les routes, dans les pâturages, dans les charrettes, dans les waggons de chemin de fer, etc., partout enfin et sur tout ce qui a pu être exposé à l'influence de la contagion ;

Isolement aussi complet que possible des lieux où la peste s'est déclarée, de telle sorte qu'il ne puisse en sortir aucun animal susceptible de servir de véhicule à la contagion et qu'aucun ne puisse y entrer qui soit capable de l'entretenir ;

Cet isolement doit être pr

au besoin de la consommation. Il s'est encore vendu 300 balles Arracan pelé.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible .... fr. 00 00 » 00 00
— — sur juillet..... fr. 00 00 » 00 00
— — 4 mois d'octob. fr. 63 50 » 00 00

Céréales. — Le marché est resté maintenu sur les prix de samedi, mais les affaires en froment ont été très-limitées. Les autres articles n'ont donné lieu à aucune importance.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc....	46 — à 46 —	46 1/2 à — —
Courant.....	46 — » — —	46 1/2 » — —
Août.....	46 — » — —	46 1/2 » — —
Septembre.....	46 1/2 » — —	47 — » — —
Octobre.....	47 — » — —	47 — » — —
3 derniers mois.....	47 1/2 » — —	48 — » — —
4 derniers mois.....	47 — » 47 1/4	47 1/2 » — —

Marché en hausse.

Charbons, fers et métaux.

CHARLEROI, 21 *juillet*. — (*Journal de Charleroi.*) — *Métallurgie* — Le marché sidérurgique est toujours à la hausse, et les producteurs refusent des engagements à terme au cours du jour.

Les fontes de moulage se cotent à fr. 15-25 le n° 5, avec écart de 25 c. par numéro.

La fonte à fins grains, à fr. 15; l'affinage fer fort, à fr. 12-50; l'affinage fer tendre, à fr. 11; le cours des fers est de fr. 27 le n° 1; 1re classe, fr. 28-50 le n° 2, fr. 30 le n° 3 et fr. 32 le n° 4.

Les cours des tôles est de fr. 37 pour la qualité ordinaire, fr. 39 qualité de chaudière et fr. 49 et 61 les qualités supérieures et au bois.

Charbons. — Malgré le chômage des canaux et l'interruption de la navigation, les stocks n'augmentent pas d'une manière sensible.

Les chemins de fer réussissent à enlever toute l'extraction.

Il faut dire que la production est limitée et que dans certains charbonnages elle diminue au lieu de progresser.

Un certain nombre d'ouvriers quittent les mines, pour aller travailler à la moisson; le fait se produit chaque année; mais on s'en aperçoit moins qu'aujourd'hui où les ordres sont aussi nombreux qu'en plein hiver.

La grève du Borinage, succédant aux grèves de Westphalie, préoccupent naturellement nos exploitants.

Les prix sont toujours d'une fermeté inouïe.

Chaque jour nous apprenons qu'une nouvelle société a ou suspendu ses ventes ou majoré ses prix.

Nous marchons rapidement vers une *pénurie de combustible.*

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Le 1er août, irrévocablement, réouverture : *la Timbale d'argent*, opéra bouffe en 3 actes.

THÉATRE LYRIQUE (7 h. 0/0). — Mardi, 23, pour les représentations de Mme Caroly Geoffroy et de M. Dequercy : *Barbe-Bleue*, op.-com. en 4 actes.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Prix d'entrée : 1 fr.; enfants, 50 c. — Les dimanches et jeudis, à 7 h. 1/2, concert de symphonie; les lundis et samedis, à la même heure, concert d'harmonie.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz et la cascade fonctionnera. — Entrée de l'aquarium : 50 c.

WAUX-HALL, au Parc (8 h.). — Tous les soirs, concert par l'orchestre complet du théâtre royal de la Monnaie. — Entrée, 50 c.; enfants, 25 c

Mardi, 23, à 8 heures, concert extraordinaire au bénéfice du Denier des écoles. — On entendra M. Herrmann, violoniste solo, qui exécutera une fantaisie de *Faust*, de Vieuxtemps; *le Rossignol*, solo de petite flûte, par M. Briffaux; *le Carnaval de Venise*, pour saxophone, par M. Poncelet; la grande fantaisie sur *la Muette*, par Dunckler, et une nouvelle valse de M. Lagay. — L'orchestre exécutera ses plus jolis morceaux. — Entrée : 1 fr.; enfants, 50 c.

CHAMP DE FOIRE. — Gransart-Courtois. — Tous les jours, représentations populaires à grand spectacle.

Opérations et pièces dentaires insensibles. Succès consacrés par la Fac. de méd. Les *Dents*, 1 vol. 2 fr. Drs M. et H. ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à Bruxelles, et 4, r. Meyerbeer, à Paris.

Maladies des *voies digestives* et des *voies urinaires* Dr SMITH, rue des Cendres, 18, Bruxelles. 2537

Œuvres complètes de JULES VERNE
17 volumes in-18 à 3 fr. : 51 fr.

P.-J STAHL. . Hist. d'un Homme enrhumé. . 1 vol. 3 fr.
— Les Amours d'un Notaire. . . 1 vol. 3 fr.
— Les Amours d'un Pierrot. . . 1 vol. 3 fr.
— Voyage d'un Étudiant. . . . . 1 vol. 3 fr.
LÉON GOZLAN. Émotions de Polydore Marasquin. . . . . 1 vol. 3 fr.
HECT. MALOT. Les Amants. . . . . 1 vol. 3 fr.
— Un Beau-Frère. . . . . 1 vol. 3 fr.
ALP. DAUDET. Le Petit Chose. . . . . 1 vol. 3 fr.
— Lettres de mon Moulin. . . . 1 vol. 3 fr.
Franco par la poste, 50 cent. en plus par volume.

J. HETZEL et Cie, 18, rue Jacob, Paris

GUSTAVE DROZ

ROMAN ENTIÈREMENT INÉDIT

3 fr.

Un vol. in-18. 3 fr. 50 par la poste

BABOLAIN

EN VENTE AUJOURD'HUI

3 fr.

Un vol. in-18. 3 fr. 50 par la poste

— *Franco* par la poste, 50 cent. en plus par volume — ŒUVRES COMPLÈTES DE GUSTAVE DROZ — *Franco* par la poste, 50 cent. en plus par volume —

MONSIEUR, MADAME ET BÉBÉ. 53e *éd.* 1 v. 3 fr. — ENTRE NOUS. 27e *éd.* 1 v. 3 fr. — LE CAHIER BLEU DE Mlle CIBOT. 23e *éd.* 1 v. 3 fr. — AUTOUR D'UNE SOURCE. 13e *éd.* 1 v. 3 fr.

UN PAQUET DE LETTRES. 7e *éd.* 1 fr. — *Franco* par la poste, 1 fr. 25 cent.

J. HETZEL et Cie, 18, rue Jacob, Paris

Œuvres complètes d'ERCKMANN-CHATRIAN
24 volumes in-18 à 3 fr. : 72 fr.

AMPÈRE. . . . Journal et Correspondance. 1 vol. 3 fr.
EUG. MULLER. . . La Mionette. . . . . 1 vol. 3 fr.
ROQUEPLAN. . . . Parisine. . . . . 1 vol. 3 fr.
LAURENT PICHAT. Gaston. . . . . 1 vol. 3 fr.
J. TOURGUENEFF. Dimitri Roudine. . . . . 1 vol. 3 fr.
— Fumée. . . . . 1 vol. 3 fr.
— Une Nichée de Gentilshommes. 1 v. 3 fr.
— Nouvelles moscovites. . . . 1 vol. 3 fr.
WILKIE COLLINS. La Femme en blanc. . . . 2 vol. 6 fr.
— Sans Nom. . . . . 2 vol. 6 fr.
Franco par la poste, 50 cent. en plus par volume.

SPA (BELGIQUE) — SAISON DES EAUX 1872

(DERNIÈRE ANNÉE DE L'EXPLOITATION DES JEUX)

La saison commence le 1er mai et finira le 31 octobre. — Pendant la saison, Bals ou Soirées dansantes dans les beaux Salons de la *REDOUTE*, Musique deux fois par jour, Spectacles, Fêtes et Concerts champêtres, Illumination de promenade, *Courses de Chevaux*. Convois de chemin de fer plusieurs fois par jour pour toutes les directions.

SAISON D'ÉTÉ 1872

BAINS DE HOMBOURG

SAISON D'ÉTÉ 1872

PRES FRANCFORT-SUR-MEIN.

Les **Eaux salines** et **muriatiques** de **Hombourg** sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

L'**Établissement des Bains** comprend le **service hydrothérapique**, les **Bains et Douches de gaz acide carbonique**, les **Bains salins avec addition d'eaux-mères**, la **cure de petit-lait.**

Le calme, la fraîcheur du pays, l'air vif et pur des montagnes, la variété des excursions et des promenades, tout concourt au rétablissement de la santé.

Le **KURSAAL** réunit, dans son enceinte, les **SALONS** de **CONVERSATION** et de **LECTURE**, la **GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT**, le **Restaurant**, tenu par **CHEVET** de Paris, et le **GRAND CAFÉ**, contenant plusieurs billards.

Toute l'année, à **Hombourg**, on joue le **Trente et Quarante** avec le **demi-refait**, et la **Roulette** avec **un seul zéro.**

L'excellent **Orchestre**, dirigé par le maître de chapelle **Garbé**, se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux Sources; à midi et le soir, dans les Jardins du Kursaal. — **Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉATRE**, chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance. — Pendant la haute saison, **Opéra italien** avec Mmes **Adelina Patti, Scalchi**, MM. **Stagno, Verger**, etc.; deux représentations par semaine.

Les familles étrangères trouvent à **Hombourg** un grand nombre de **Villas** et d'**Hôtels meublés** avec le luxe le plus confortable.

Station télégraphique.

On se rend de **Bruxelles** à **Hombourg** par le chemin de fer en douze heures, en passant par **Cologne, Mayence** et **Francfort.**

De **Francfort** à **Hombourg**, le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — Il y a neuf convois par jour, aller et retour.

Immeubles en Belgique.

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Les notaires **MOSTINCK** et **MORREN**, à Bruxelles, adjugeront définitivement, mardi 30 juillet 1872, à une heure, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, et avec bénéfice d'enchères :

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE.

Une **Maison** avec cour, écurie, remise et grand jardin, contenant 6 ares 92 c., rue de la Limite, 21, Portée à fr. 48,220

Une **Maison** avec cour et grand jardin, rue de la Limite, 18, contenant 12 ares 14 cent. Portée à fr. 55,000

Un **Terrain** avec magasin, atelier et pavillon, rue de l'Union, 19, contenant 2 ares 42 cent. Porté à fr. 7,970

VILLE DE BRUXELLES.

Une **Maison** avec cour et grande blanchisserie, rue Granvelle, 62, contenant 12 ares 30 cent. Portée à fr. 23,170

Une belle **Propriété** contenant 23 ares, composée de deux maisons avec grand jardin et de plusieurs habitations, rue du Cardinal, 13d, 17, 19 et 21, et rue de l'Obéissance, 18, 20, 22, 24 et 26. Portée à fr. 61,670

Étude de Me DE DONCKER, notaire, *rue des Hirondelles, 14, à Bruxelles.*

Me DE DONCKER, notaire à Bruxelles, en exécution d'une ordonnance rendue le 18 juillet 1872 par M. le président du tribunal de 1re instance de cette ville, adjugera préparatoirement, au plus offrant et dernier enchérisseur, en la salle des ventes par notaires, rue Fossé-aux-Loups, 52, à Bruxelles, le lundi 12 août 1872, à 1 heure de relevée :

VILLE DE BRUXELLES.

1° Un **Terrain à bâtir** de 3 ares, à l'angle du boulevard du Hainaut et rue projetée;

2° Un idem de 23 ares 85 cent., à l'angle du boulevard du Hainaut et de deux rues projetées;

3° Un idem de 7 ares 50 cent., à l'angle du boulevard du Hainaut, d'une rue projetée et de la rue des Foulons prolongée;

4° Un idem de 35 ares 91 cent., à l'angle du boulevard du Hainaut et de la rue des Foulons prolongée;

5° Un idem de 3 ares 77 cent., à l'angle de la place du Vieux-Marché et de la rue des Chiens;

6° Un idem de 9 ares 24 cent., à l'angle du boulevard du Hainaut et rue de la Caserne. 2770

Le notaire **MOSTINCK**, à Bruxelles, adjugera définitivement, mercredi 31 juillet 1872, à 1 heure, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, et avec enchères :

Une **Maison** avec cour et bâtiment de derrière, à Bruxelles, impasse des Chartreux, 5, rue des Chartreux, portée, en sus d'une rente de fr. 44-43, à fr. 6,160. 2770

Etude du notaire MOSTINCK, *à Bruxelles.*

Adjudication définitive et sans remise de 41 hectares 34 ares d'immeubles à Meerbeek et Velthem-Beyssem, vendredi 26 juillet 1872, à midi, chez M. Vandenperre, brasseur, chaussée de Louvain, 174, à St-Josse-ten-Noode.

Les prix réunis s'élèvent à 91,080 fr. 2771

Immeubles en France.

A VENDRE OU A ÉCHANGER

Domaine dans la Côte-d'Or, station de l'Est,

290 hectares, **Terres** et **Prés**, vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, eaux vives. Revenu, 10,400 fr. Susceptible d'une grande augmentation.

S'adresser à Me MAURAGE, notaire à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). 2691

Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer de l'État néerlandais.

Ligne d'Utrecht à Tilbourg, seule communication directe par chemin de fer entre la Belgique et la Hollande.

	Matin.	Matin.	EXPRESS. Soir.
Départ de Bruxelles....	7.20	9.43	1.52
	Soir.	Soir.	
Arrivée à Utrecht.....	12.25	3.16	6.15
Id. à Amsterdam..	1.40	4.50	7.25
Id. à Rotterdam...	1.55	5 »	7.55
Id. à La Haye.....	2 »	4.05	8 »

On délivre à Bruxelles des billets directs pour : Amsterdam, Arnhem, Bois-le-Duc, Boxtel, Gouda, La Haye et Utrecht.

Les voyageurs sont priés de demander ces billets pour la voie de Louvain-Tilbourg. 2692

AVIS.

Concours pour l'exécution des travaux de pavement de toutes les rues et des trottoirs de la ville de Jassy (Roumanie).

La ville de Jassy se propose de transformer complétement le système de pavement de ses rues et trottoirs pavés ou non, et ce d'après une méthode qui a déjà fait ses preuves. La ville ouvre à cet effet un concours auquel sont invités à prendre part tous ceux qui ont déjà travaillé avec succès dans la matière. S'adresser à M. le bourgmestre de la ville de Jassy (Roumanie). 2705

AIGLE

GRAND HOTEL DES BAINS

HYDROTHÉRAPIE.

BAINS SALINS ET D'EAUX MÈRES.

Ouverture de la 2e quinzaine de juillet.

Un avis ultérieur en indiquera le jour. 2523

BONN SUR-LE-RHIN

Un PROFESSEUR allemand (catholique), qui a résidé longtemps comme précepteur dans une des premières familles de France, reçoit chez lui des jeunes gens de bonne famille qui désirent faire leurs études à Bonn.

Références aux familles dont les fils lui sont déjà confiés.

S'adr à M. *G. Siebert, Beethovenstrasse*, 28, à *Bonn.* 2522

ON DEMANDE un *graveur-lithographe*, un *imprimeur-lithographe* et un *compositeur.*

S'adr à M. VERRONAIS, imprimeur, à *Metz* (Lorraine), r. des Jardins, 14.

On demande un *Chien d'arrêt* parfaitement dresser pour la chasse aux lièvres et aux perdreaux. On paierait un bon prix pour un chien de premier ordre. Écrire A. X. D., Office de Publicité 2672

A. PALLONES,

Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,

Ixelles, rue Caroly, 32

On cherche à louer un *Atélier de peintre* le plus tôt possible. — Adresser *hôtel de Suède*, M. Schubert. 2774

On demande pour la Hollande un SCULPTEUR ornemaniste (modeleur). S'adr sous l'initiale C., n° 1801, au bureau de l'office de Publicité de *M. Seyffardt*, à *Amsterdam.* 2772

POUR CAUSE

D'EXPROPRIATION.

Les *Magasins de Pianos* D'ERARD et autres facteurs de J.-A. RUMMEL sont transférés du boulevard Botanique à la rue Royale, 127, en face du Jardin Botanique. 2775

AVIS

Le docteur La'Mert, de 37, Bedford Square, à Londres, auteur de LA PRÉSERVATION PERSONNELLE, traité pratique des organes génito-urinaires, a l'honneur de prévenir ses clients et ceux qui voudront le consulter qu'il se trouvera à l'*hôtel des Pays-Bas* (Adlers), à Rotterdam, du 24 juillet jusqu'au 3 août prochain. 2776

On DEMANDE à Leeuwarden, vers le mois de septembre, une *Bonne* Suisse. R. P., auprès de 3 enfants, entre 1 et 5 ans. Lettres affranchies, sous les init. D B., chez le libraire *H. Bokma*, à *Leeuwarden.* 2722

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Maison **Ferd. W. KUFFERATH** se charge de toutes réparations. — Spécialité de cordes de Naples. — 13, rue d'Assaut, Bruxelles. 2528

POMMADE ÉPIDERMALE

Antipelliculaire

DICQUEMARE AINÉ, CHIMISTE

ROUEN

Arrête la chute des Cheveux.
Détruit les pellicules.
Calme les démangeaisons.

PRIX : 3 fr. 50 le pot.

Dépôt à Bruxelles, *pour la vente en gros*, chez M. FREY, rue de l'Escalier, 14, *et chez tous les principaux Coiffeurs et Parfumeurs.*

MARIE la plus gazeuse des eaux de **VALS** APÉRITIVE, DIGESTIVE, etc.

Efficace contre les irritations du foie, des reins, de la vessie. — Sans rivale contre les maladies des femmes, elle est la première des eaux de table et ne trouble pas le vin. 65 c. la bouteille. Caisses de 50 et 25 bouts. **Dépôt à Paris, 12, rue de Vanves.**

RECOLORATION

DES CHEVEUX

ET DE LA BARBE

EAU DES FÉES

SARAH FÉLIX

Pommade des Fées — Pommade Féerique

ENTREPÔT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 45

MALADIES DES FEMMES.

Trait. de la **stérilité** par Mme **V. Messager**, aut. du *Manuel de la jeune mère et de l'âge critique*, 5 fr. **Consultations** tous les jours, **r. de Rivoli, 67.**

PILULES HOLLOWAY

Remède sûr pour les Maux de Tête, l'Indigestion, la Bile, les Maladies de Femmes, Faiblesse et Débilité, se trouve chez tous les pharmaciens à fr. 1-50, 3-75 et 6 fr. la boîte. — Pour la vente en gros, s'adresser chez le Prof. **Holloway**, 244, Strand, Londres.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative, la seule guérissant exactement sans rien adjoindre. A Paris, inventeur Brou, 138, boulevard Magenta, et dans les principales pharmacies de l'univers.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

DE J.-P. LAROZE ET Cie

2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris.

SIROP LAROZE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES, TONIQUE ANTI-NERVEUX. — Il est recommandé par les médecins, pour régulariser les fonctions de l'estomac et des intestins, et ordonné comme puissant auxiliaire des ferrugineux, des iodure et bromure de potassium.

SIROP SÉDATIF D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES AU Bromure de Potassium, chimiquement pur. — Calmant le plus sûr dans les *affections du cœur, des voies digestives et respiratoires*, dans les *névralgies, l'épilepsie, l'hystérie, l'insomnie des enfants pendant la dentition.*

SIROP DÉPURATIF D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES A L'Iodure de Potassium. — Spécifique certain des *affections scrofuleuses, tuberculeuses, cancéreuses, rhumatismales, des tumeurs blanches, des glandes du sein* et des *accidents secondaires et tertiaires.*

SIROP FERRUGINEUX D'ÉCORCES D'ORANGES ET DE QUASSIA AMARA AU Proto-iodure de fer. — L'état liquide est le meilleur mode d'administrer le fer dans les *pâles couleurs, les pertes blanches, les retards et suppressions mensuelles, l'anémie, le rachitisme.*

Dépôt dans les bonnes ph. de ch. ville, et à BRUXELLES chez MM. DELACRE, SKUTIN, etc.

AVIS IMPORTANT

NAVIGATION REGULIÈRE

entre

ANVERS ET LONDRES

ET VICE VERSA.

Grande réduction du prix de passage.

Par les magnifiques steamers de 1re classe :

Enterprise, cap. TARGETT, partant d'Anvers tous les *Mercreais soir.*

Nestor, capitaine BEARMAN, partant d'Anvers tous les *Samedis soir.*

PRIX DES PLACES :

1re cabine, billet simple.... **10** shill., fr. **12-50**
Aller et retour, billet valable pour un mois..... **15** » » **18-75**

Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. MARQUER frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. HOFMAN SCHENK et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

LIGNE RÉGULIÈRE

ENTRE

ANVERS ET HAMBOURG

URANIA, capitaine WITT.
VENUS, » WITT.

PARTANT TOUS LES SAMEDIS AU SOIR.

alternativement l'un de Hambourg et l'autre d'Anvers

PRIX DU PASSAGE :

Passagers d'Anvers à Hambourg, 1re cabine, sans nourriture ..... fr. 40
Enfants au-dessous de 10 ans moitié prix.
2me cabine en entrepont, nourriture comprise » 35
Voitures à quatre roues..... P.-B. fl. 50
» à deux roues..... » » 30
Un cheval, sans nourriture..... » » 36
Un chien, » » ..... » » 5

S'adresser pour plus amples informations à

144 VAN DEN BERGH fils.

VERITABLES **BIÈRES ANGLAISES**

PALE ALE de BASS.

PALE ALE forte d'une piquante amertume
STOUT, bière tonique et fortifiante.
44 fr. la douzaine.
6 » » les demi-bouteilles

Dépôt chez **Stevens**, à Bruxelles, 26, rue de Namur

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU PLESSY *,

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exp. univ. de 1867

Encre nouvelle double violet à copier.

Adoptée par toutes les grandes administrations

Paris, 90, b. St-Germain. — Dépôt chez les papetiers.

BOURSE DE BRUXELLES DU 22 JUILLET.

Emp. 4 1/2 p. c.....	102 25		Lixhiere de Bruxelles...	— —	
— 4 p. c. 1871...	— —		Prêts du Fléau...	— —	
— (60 f. à verser)	— —		Levant du Fléau...	— —	
— 5 p. c. 1853...	— —		Providence.....	— —	
— 3 1/2 p. c. 1844.	— —		Omnibus.....	2350 —	A.
Cpté. Cons. 4 1/2 p. c.	103 50		Ce Imm. de Belgique.	1000 —	
— 5 p. c. 1861	— —		Soc. cér. de Maestricht	— —	
— — 1868	98 25	A.	BANQUES, CAISSES.		
C. d'amo. dues p. l'État	95 85	P.	Act. Banque Nationale	3225 —	A.
Emp. de la province..	100 85		— Société Générale.	— —	
Emp. de la ville 1853.	— —		— — capital	1161 50	
— 1856.	— —		— — — réserve	2175 —	
— 1862.	100 —		— Banque Belgique	990 —	
— 1867.	105 75		— — Bruxelles	— —	
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	99 90		— Mutualité indust.	832 50	
Ville Liége 4 1/2 p. c.	— —		— Réunies.....	— —	
— 5 p. c. 1860	99 50		— Soc. immobilière	— —	
— — 1868	— —		— — d'Anvers.	— —	
— d'Anvers 1869...	109 20		B. de l'Union, libérées	— —	
— — 1871...	— —		— non lib.	— —	
— de Gand 1869...	104 50		B. belge du com. et ind.	— —	
— d'Ostende.....	— —		Banq. des trav. publics	575 —	
OBLIGATIONS.			Cert. liq. Banq. Gén.	36 50	
E. et B.-Fléau, remb.	1005 —		Crédit liégeois.....	— —	
Bassins houillers remb.	— —		Banque de Tournai.	— —	
Anvers-Gand.....	— —		B. de Crédit comm..	— —	
Sambre-et-Meuse.....	— —		Comptoir général...	— —	
Namur-Liége, amort..	— —		Cap. en cons. sr vin.	— —	
— privilég.	567 50		E. et Ex-Fléau, cap.	— —	
— 1858...	351 50	A.	Anvers-Gand.....	— —	
— 1859...	315 50	P	Jurbise.....	— —	
Hainl-Belge.....	— —		Sambre-et-Meuse....	325 —	A.
Baudre-Wasm.....	— —		Est-Belge.....	— —	
Flandre occidentale..	— —		Dendre-et-Waes....	— —	
— 8e outis.	— —		Flandre occidentale..	— —	
Anvers-Rotterdam..	499 —		Anvers-Rotterdam..	— —	
Pepinster-Spa.....	570 —		Pepinster-Spa.....	— —	
Pepinster-Spa.....	859 —		Turnhout.....	— —	
Meux-Haumont, action	— —		Luxembourg.....	— —	
— oblig.	— —		— — privilégié	— —	
Grand-Luxembourg..	477 —		Chimai.....	— —	
Chimai.....	270 —		Centre.....	— —	
Couvin.....	257 50		Lichtervelde-Furnes..	388 —	A.
Mariant-Flandre, anc.	258 —	P.	Recleo-Gand.....	— —	
— avai s. expl. 3 %.	88 50	A.	Blankenberghe Bruges	— —	
— 2 1/2 p. c.....	840 —		Nord de la Belgique..	— —	
Jonction du l'Est 4 p. c.	— —		Liége-Maestricht.....	— —	
— 3 p. c.	— —		Liégeois-Limbourg...	— —	
Recleo-Gand.....	368 —		Bruxelles-Calais, div.	— —	
Nord de Belgique.....	— —		Braine-le-Cte-Courtrai	— —	
Liége-Maestricht.....	— —		Tamines.....	86 —	
Tongres à Bilzen.....	— —		Gand à Terneuzen....	— —	
Est-Belge, 3 p. c.....	306 —		Braine-le-Cte-Gand priv	— —	
Blankenberghe-Bruges	— —		— — non priv.	— —	
Liége-Limbourg 3 p. c.	297 50		Lokeren.....	— —	
— 5 p. c.	479 —	P.	Manage à Piéton.....	— —	
Recleo-Bruges.....	— —		Canal de Bossuyt....	— —	
Bruxelles-Calais, priv.	310 —	P.	— Blaton.....	16 —	P.
Tournai-Jurbise.....	— —		VALEURS INDUSTRIELLES.		
Beaume-Marchienne..	— —		Ch. Produits au Fléau.	— —	
Braine-le-Cte-Courtrai	271 —		— Horne-Wasmes..	— —	
— à Gand.	312 —	P.	— Levant du Fléau.	— —	
Tam.-Manden sv. s. ex.	225 50		— Sars-Longchamp.	— —	
Lokeren à la frontière.	— —		— Ouest de Mons..	— —	
Manage à Piéton.....	— —		— Monceau-Font..	— —	
Gand-Terneuzen.....	154 —		— Levant à Flonges.	— —	
Ostende à Armentières	228 —		— Couch. du Fléau.	— —	
Ouest de Belgique, pr.	— —		— Réunis-Charleroi.	— —	
Virton (libérées).....	290 —		— Centrales-Nord..	— —	
Framaries-Chimay....	— —		— L.-Ferrand, jouis.	— —	
Recleo-Anvers.....	— —		— — priv.	— —	
Gen. Bonnyt-Courtrai	261 —		— Charbons. belges.	— —	
— Blaton à Ath....	— —		— Fainuze.....	— —	
Quart. royal de Bruz..	108 —	A.			
Exp. immob. d'Anvers.	500 —	P.			
Glaces d'Oignies 5 p. c.	317 —				
Charbonnages belges..	— —				
Ce génér. du gaz, 1867	— —				
— 1868	420 —	P.			
Vieille-Montagne 5 %.	— —				

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

Ch. Val-Benoît.....	— —		VALEURS ÉTR. GÉNÉR.		
— Grachet-Picquery	— —		Autr. Dette con. pap.	57 70	
— Carabiniers..	— —		— — arg.	63 90	
— Pronnier-Récula.	— —		— Obl. int. 1865...	— —	
— Gaevaltères-Dour.	— —		Esp. Dette extér. 1862	— —	
— Sacré-Madame..	2350 —	A.	— intérieure	— —	
— Pre-Sorcière fond.	— —		— Nord d'Espagne..	— —	
— — priv.	— —		— — de priorité	696 50	
— Bonne-Espérance	— —		— — variable..	— —	
— de La Haye.....	— —		— Cordoue-Séville .	— —	
H.-Fourneaux Couillet	— —		— Badajoz.....	— —	
— Sclessin.....	— —		— Cordoue-Malaga.	— —	
— d'Ougrée.....	— —		— Pâmpelune (1870)	138 —	
— Cockerill.....	— —		Ex.-Unis d'Amér. 1862	94 90	P
— Espérance anc.	307 50	A.	— Honduras ch. int.	165 —	
— — priv.	— —		France. Rente 5 p. c.	— —	
— — nouv.	— —		Ob. Dép. de la Seine..	— —	
— Monceaux.....	— —		— V. de Paris 1865.	— —	
— Montigny.....	— —		— — 1869.	— —	
— Providence....	1650 —	A.	— — 1871 lib.	244 —	
— Saint-Léonard..	— —		— Lille 1860....	91 —	P.
— Fer d'Ougrée...	— —		— — 1863.	— —	
— Sarrebruck.....	— —		— — 1868.	— —	
Zinc. Vieille-Montagne	250 —	A.	— Bordeaux	80 50	
— Austro-Belge...	— —		Luxemb. (G.-D.), act.	251 50	
— Rouv.-Montagne	950 —	A.	— — act. privil.	— —	
— 5e d'act.	— —		— — obl. 3 p. c.	295 —	
— Niederschlach.	— —		— — 5 p. c.	— —	
— Asiur. des Mines.	690 —	A.	Ville Rotterdam 1868.	126 —	A.
— Sardo-Belge....	— —		Centr. Néerlandais..	— —	
— — privil.	— —		Italie. Emprunt 5 p. c.	— —	
— Velaine.....	— —		— Ville de Naples...	— —	
Houx. Charbonnages	— —		— de Florence.	— —	
— Bleyberg.....	— —		— Obl. Livourne ..	— —	
— Rochesz d'Oseux	— —		— Méridionales. .	206 —	
— Stolberg, anc.	— —		— Bra	194 —	P.
— — privil.	— —		— Central-Toscan..	358 —	
— Velaine.....	— —		— Victor-Em. 1863.	— —	
Houx. Charbonnages	— —		Rome. Emp. Rothsch.	65 —	A.
— Bleyberg.....	— —		— — pontifical.	65 75	A.
— Rochesz d'Oseux	— —		— — Blount.	239 —	A.
— Stolberg, anc.	— —		Russie. E. 5 p. c. 1822	— —	
— — privil.	— —		Varsovie-Vienne act...	— —	
Société anonyme Loth	— —		— — oblig.	— —	
Glaces d'Oignies.....	670 —	P	Varna, obl. 3 p. c. .	146 —	A.
— de Floreffe.....	— —		CHANGES.		
Lits militaires.....	— —		Amsterdam	209 50	
Comp. belge matériels	540 —		Berlin	— —	
Scc. belge des chemins	— —		Francfort.....	— —	
Carrières de Quenast.	— —		Hambourg	— —	
Union des papetiers.	260 —	A	Londres.....	— —	
Papeteries belges....	— —		Paris	— —	
Comp. générale gaz..	— —		Rotterdam	— —	
Conduits d'eaux	— —		Vienne	— —	
Omnibus.....	— —		Coupons mét. papier .	— —	
Banque hyp. néerland.	— —		— — argent.	— —	
Comp. gén. de louage.	— —		Coupons dollars.....	— —	

BOURSE DE GAND DU 20 JUILLET

Belge 4 1/2 p. c. . .	102 17		Obl. Aut.-Gand priv.	337 —	A.
Dette perpét., 5 p. c.	111 —	A	— Aux.-Rotterdam.	318 50	P.
Empr. 3 p. c. 1868.	104 75	P	— Recles-Gand . .	373 —	A.
— de la prov. 4 1/2	101 50	A.	— — Bruges .	308 —	A.
Autriche. Métalliques.	57 62	A.	— Bruges-Blankenb	228 —	
Déliv.	95 —		— Gand-Terneuzen	259 —	A.
Banque de Flandre..	740 —	P.	— Hain.-Flandres .	259 50	
Scc. de la Lys 5 p. c.	2760 —	A	Ramar-Liége . .	325 —	A.
— Lustre Gantois.	1620 —	A.	— Nord-Belge . . .	314 —	A.
CHEMINS DE FER.			— Nord d'Espagne.	197 —	A.
			— Badajoz	51 25	P.
Act. Anvers-Gand div.	420 —	A.	— Méridionales . .	208 50	P
— Dendre-Waes..	— —		— Vieras	— —	
— Lichtervr.-Furnes	387 50	P	VALEURS DIVERSES.		
Obl. Hainaut-Flandre	82 25		Austro-Belge . .	— —	
— Flandre occid.	525 —	A	Niederschlach . . .	80 —	A.

BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET.

Rente 3 1/2 p. c. . .	75 75		Obl. Guast.	374 50	
— 5 p. c. compt.	54 10		— Midi	275 —	
— 3 p. c. fin cour.	54 42		— Lyon	371 25	
— 5 p. c. compt.	84 45		— Dauphiné . . .	271 —	
— 5 p. c. fin cour.	84 85		— Ardennes . . .	267 50	
— 5 p. c. lib. compt.	84 —		— Vendée.	250 —	
Emp. Morgan compt.	498 75		— Vicx.-Exonnaux.	— —	
Banque de France..	3700 —		— Romains	177 50	
Crédit fonc. actions.	865 —		— Lombards . . .	250 —	
— obl. 4 p. c.	427 —		VALEURS ÉTRANG.		
— — 5 p. c.	386 25		Compagnie du gaz	675 —	
— — colonial. .	— —		Canal marit. de Suez	392 50	
Crédit agricole. . .	475 —		C. Transatlantique .	350 —	
— industriel...	640 —		Soc. immobilière . .	22 —	
Soc. dép. et compt. c.	549 —		Compagnie Gaz belge	— —	
Crédit mobilier	407 50		Crédit mob. espagnol.	476 25	
Comptoir d'escompte.	668 50		Banque ottomane .	577 50	
Société générale . .	572 50		— — Pays-Bas .	— —	
CHEMINS